

RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LA QUALITÉ ET LE
PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2019.

Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix d'élimination des déchets des collectivités adhérentes au VALTOM.

Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2020.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA
Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Echaliér - Freepik - Adobe Stock - CoCoShaker
Conception et réalisation : Service communication du VALTOM
Impression : à venir

Imprimeur labellisé et imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. pefc-france.org



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS P5

SITUATION GÉNÉRALE P9

- 1 - le territoire
- 2 - l'organisation
- 3 - l'équipe
- 4 - les compétences
- 5 - les outils
- 6 - les modalités de gestion

PRÉVENTION P17

- 1 - Implication des acteurs économiques : le VALTOM s'entoure pour réussir
- 2 - Réduction des biodéchets
- 3 - Sensibilisation des publics

COLLECTE P25

- 1 - en porte-à-porte
- 2 - en points d'apports volontaires
- 3 - la caractérisation
- 4 - le bilan des collectes

TRANSFERT & TRANSPORT P35

- 1 - le transfert
- 2 - le transport

VALORISATION & TRAITEMENT P39

- 1 - la prévention
- 2 - le réemploi
- 3 - le recyclage
- 4 - la valorisation matière
- 5 - la valorisation organique
- 6 - la valorisation énergétique
- 7 - le pôle de valorisation Vernéa
- 8 - les ISDND (installations de stockage de déchets non-dangereux)
- 9 - les modes de valorisation et de traitement

INDICATEURS FINANCIERS P51

- 1 - le coût de la gestion
- 2 - la structure des charges
- 3 - le coût du traitement
- 4 - un coût pour un service

COMMUNICATION P57

- 1 - site web & réseaux sociaux
- 2 - les supports
- 3 - la revue de presse
- 4 - à la rencontre des usagers
- 5 - 3^{ème} campagne d'information départementale

SYNTHÈSE P62

ÉDITO



J'ai pour habitude de dire que la gestion des déchets ménagers est un monde qui évolue en permanence. L'année 2019 ne déroge pas à la règle. Elle a été marquée par un grand nombre de décisions et d'actions qui vont modifier le paysage de la gestion des déchets sur notre territoire.

Les élus et agents des collectivités adhérentes et du VALTOM ont à cœur de fournir un service de qualité aux usagers. Grâce à leur implication, cette année encore les résultats de réduction et de valorisation des déchets sont au rendez-vous. Des projets d'envergure voient également le jour, à l'instar du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) 2019-2025.

Cette feuille de route ambitieuse votée en juin 2019 vise à réduire, trier et valoriser les déchets organiques dans une logique de mutualisation et d'innovation. Grâce à lui, un nouveau service pourra être proposé aux usagers et une trentaine d'emplois locaux seront créés à terme. S'engager dans ce type de projet, c'est investir dans la maîtrise de notre destin afin d'anticiper les défis environnementaux, sociaux, économiques et organisationnels de la valorisation des biodéchets sur notre territoire. C'est le fruit d'une démarche de co-construction dont nous pouvons être fiers.

Malgré toute l'énergie et la volonté que nous mettons à conduire nos missions, nous avons cette année regretté des décisions gouvernementales prises unilatéralement et contraires à nos objectifs. En effet, le projet de consigne sur les bouteilles plastiques intégrée à la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) et l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) prévue dans la loi de finances viennent à l'encontre de notre démarche de réduction et de valorisation des déchets dans une logique respectueuse de l'environnement et économiquement supportable par les usagers.

Nous allons faire notre possible pour que cette consigne ne soit pas instaurée sur notre territoire. Pour ce faire, nous allons devoir redoubler d'efforts et demander aux usagers de poursuivre les leurs en matière de consommation et de tri.

Parallèlement, notamment via le STGDO, nous disposons désormais de leviers pour réduire le volume de déchets traités et ainsi réduire l'impact financier de l'augmentation de la TGAP.

La tâche n'est pas aisée. Nous sommes « en bout de chaîne » mais je ne doute pas de notre capacité à innover et à travailler dans le sens de nos convictions comme nous l'avons toujours fait. L'année 2020 sera marquée par l'élection d'une nouvelle gouvernance au VALTOM. Celle-ci pourra s'appuyer sur ces fondations solides que nous avons construites ensemble.

Merci à tous pour votre soutien et continuons à faire de notre territoire un lieu d'exemplarité et d'innovation en matière de gestion des déchets !

Laurent BATTUT
Président du VALTOM



FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS

1997

Création
du VALTOM

1999

1^{ère} distribution de CIJ :
(Composteurs Individuels
de Jardin)

2003

1^{ère} plateforme
de compostage

2011

1^{er} centre de transfert

2013

Mise en service du pôle
de valorisation Vernéa

2015

Labellisation
Territoire Zéro Déchet
Zéro Gaspillage

2016

Parcours de visite
des installations de valorisation
des déchets

2017

Les 20 ans du VALTOM

2018

Adhésion de la Communauté
de communes Thiers Dore et
Montagne

2019

Approbation du STGDO
(Schéma Territorial de Gestion
des Déchets Organiques)

692 701

habitants

-1,1 kg/hab.

de déchets d'emballages
ménagers par rapport
à 2018

74 855 t.

de déchets transitant
par un centre
de transfert VALTOM

360 636

tonnes de déchets
ménagers traités
en 2019

-7,9 kg/hab.

de déchets ménagers
résiduels par rapport
à 2018

64,7 € HT/hab.

de coût complet
VALTOM

521 kg/hab./an

de déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire

- 4,1 kg/hab.

d'encombrants issus
de déchèteries
par rapport à 2018

2 680

visiteurs
sur nos installations
en 2019

88,3 %

de déchets ménagers
et assimilés valorisés

+0,8 kg/hab.

de verre collecté
par rapport à 2018

6 292 tonnes

de biodéchets
détournés

FAITS MARQUANTS

Mai : Journées découvertes de la SEDD (semaine européenne du développement durable)

280 personnes ont été accueillies sur les sites de tri et de traitement de déchets pour une véritable découverte.



Septembre : Conférence de presse « NON à la consigne des bouteilles plastiques »

Les élus du VALTOM se sont mobilisés pour s'opposer au projet du gouvernement d'instaurer une « consigne » sur les bouteilles plastiques au détriment des politiques locales de tri.



Juin : Rendu de l'étude « biodéchets et compostage »

65% des usagers ayant un jardin pratiquent le compostage.
97% d'entre eux jugent cela facile.



Septembre : 1^{er} RDV de l'économie circulaire

Une dizaine d'animations dont le 1^{er} sprint créatif dédié à l'économie circulaire ont été organisés avec la participation de l'incubateur CocoShaker, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et bien d'autres, ...



Juin : Visite d'une délégation marocaine - province de Tiznit

Cette visite a été l'occasion de partages d'expériences et de contribution à un schéma provincial de collecte et de traitement des déchets ménagers.



Septembre : Appel à projets « Mon club de sport 0 déchet »

L'objectif est d'accompagner 9 clubs de sport répartis sur le territoire dans la réduction de leurs déchets et dans la valorisation des déchets restants.

Septembre : Journées de l'innovation Suez

145 personnes ont été accueillies sur le pôle de valorisation Vernéa pour découvrir les projets innovants développés sur l'installation.



Novembre : Appel à projets « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration »

12 restaurants sont accompagnés par des professionnels pendant 6 mois à un an afin de réduire le gaspillage alimentaire dans leur établissement.



SITUATION GÉNÉRALE

1
Président

5
assemblées
générales

11
centres de
transfert

74 855
tonnes de déchets
transitant par un quai
de transfert VALTOM

4
Vice-présidents

5
réunions
de bureau

6
plateformes
de valorisation
des déchets verts

29 252
tonnes de déchets verts
issues des déchèteries

36
élus délégués
au sein du comité
syndical

25
agents ont
bénéficié de

1
pôle multifilières
de valorisation

196 906
tonnes de déchets
ménagers et assimilés
traitées sur le pôle

24
agents

134,5
jours de
formation

3
ISDND

33 104
tonnes de déchets
ménagers orientés
en installations
de stockage

SITUATION GÉNÉRALE

1
Président

4
Vice-présidents

36
Élus délégués au sein
du comité syndical

24
Agents

1 - LE TERRITOIRE

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. *« Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale »* sont les objectifs du VALTOM

9 collectivités | 545 communes | 692 701 habitants

définis dans sa feuille de route (VALORDOM 2 2015 - 2025) co-construite avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Celle-ci est cohérente avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Puy-de-Dôme, approuvé le 16 décembre 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement ses compétences : prévention,

transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (métropole, syndicats ou communautés de communes) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

2 - L'ORGANISATION



Président du VALTOM :
M. Laurent BATTUT (SPP)



1^{er} vice-président :
M. Marcel Alejo (CAM)



2^{ème} vice-présidente :
Mme Claire Lempereur (SCB)



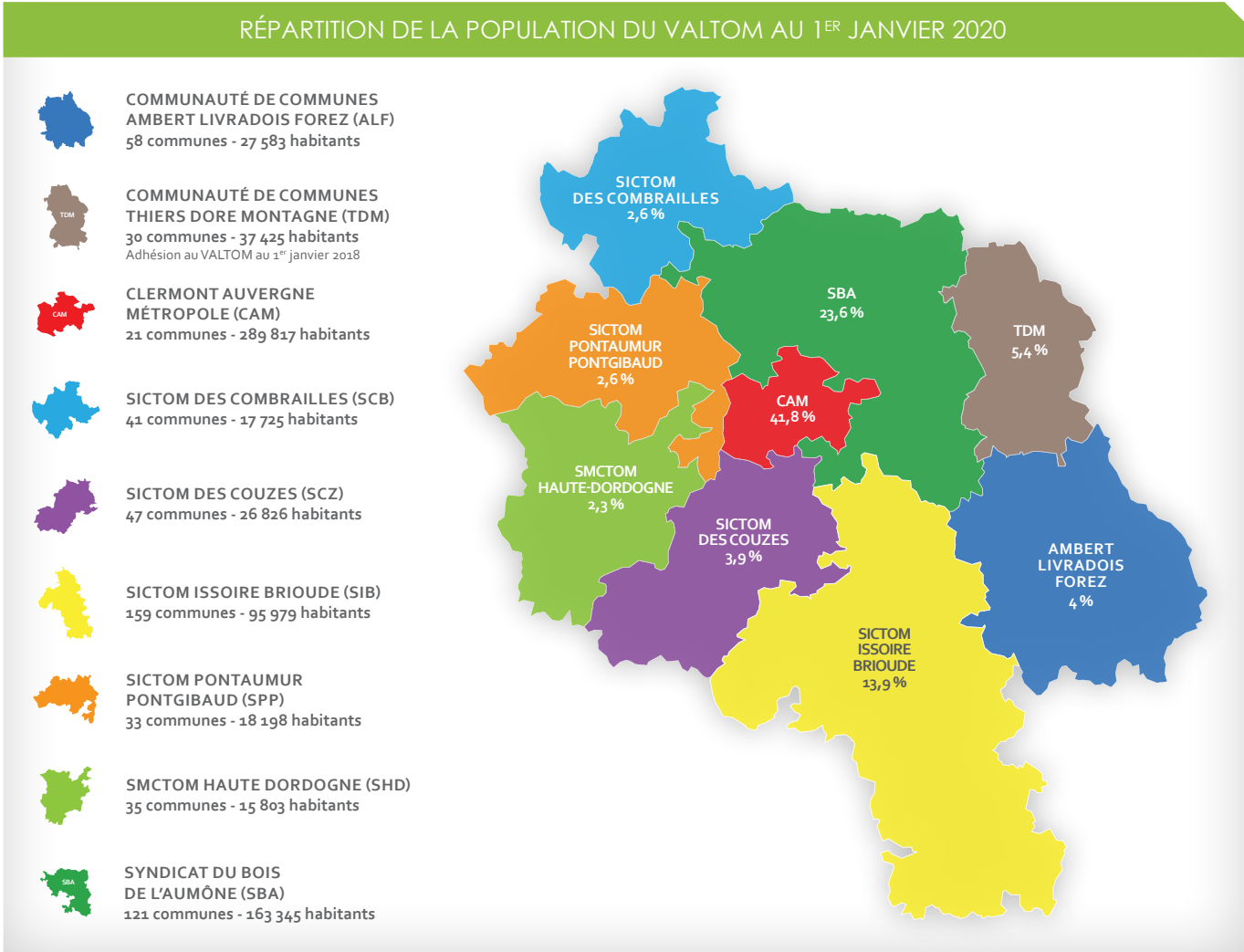
3^{ème} vice-président :
M. Claude MASSEBŒUF (SIB)



4^{ème} vice-président :
M. Guy MAILLARD (SBA)

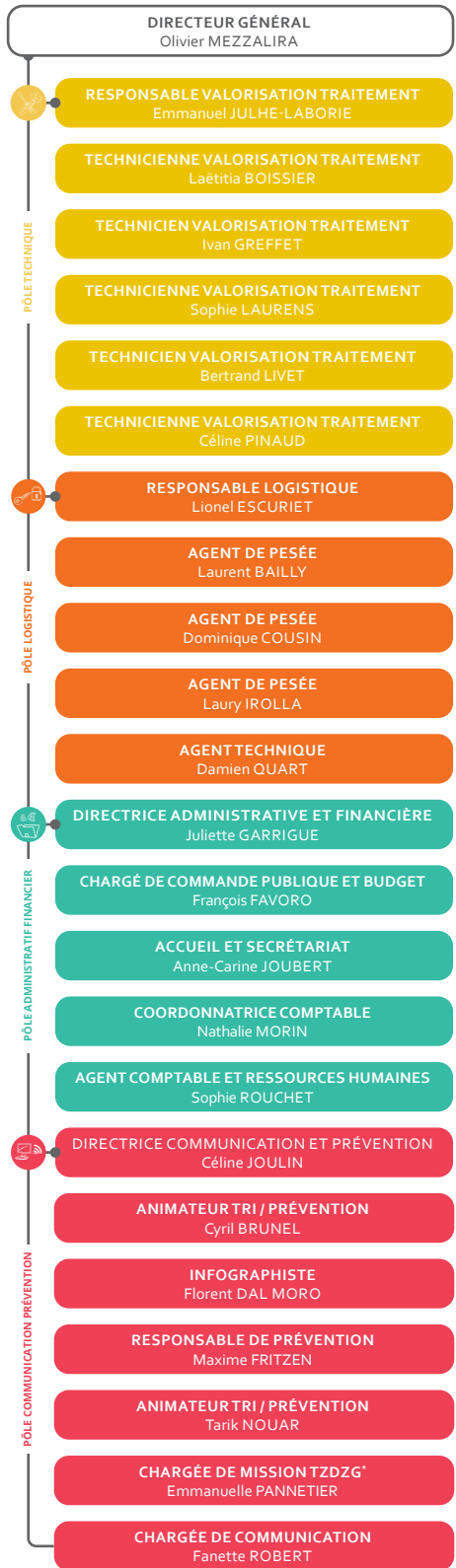
36 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Communauté de communes Ambert Livradois Forez 15 avenue du 11 Novembre 63600 AMBERT	M. DAURAT Jean-Claude M. POUGET Jacques	M. FARGETTE Frédéric M. GUENOLE Christian
Clermont Auvergne Métropole 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1	Mme PRIEUX Nicole M. BONNET Nicolas Mme GUILHOT Patricia M. HEBUTERNE Patrick M. ALEDO Marcel M. NEUVY Flavien M. PRONONCE Hervé M. BISSIRIEX Thierry M. ARNAL Olivier Mme IMBAUD Nadine Mme CANALES Marion M. ADENOT Dominique Mme BONNET Monique M. MULLER Didier	M. CERVANTES Jean-Christophe Mme ROGUE SALLARD Dominique M. NARANJO Florent M. RENAUD Michel Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia Mme BOLIS Jacqueline Mme SIMON Valérie M. PRIVAT Claude M. BARA Saïd Mme NOUHEN Françoise M. MELLOUKI Abdelmajid M. GUITTARD Pascal Mme BERNARD Valérie Mme BILLARD Marie-Hélène
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne 20 rue des Docteurs Dumas 63300 THIERS	M. GONIN Michel M. DELPOSEN Marc	Mme GIRY Nicole M. VIGNAUD Bernard
SICTOM Issoire Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 BRIOUE Cedex	M. MASSEBŒUF Claude Mme CHASSIN Nicole M. DI GIAMBATTISTA Nicolas Mme DEGUI Marie-Christine	M. BERNARD Jean-Paul M. ROUX Bernard M. COUTAREL Bernard M. PIROUX Pascal
SICTOM des Combrailles Hôtel de Ville 63700 MONTAIGUT EN COMBRAILLE	Mme LEMPEREUR Claire M. GAUVIN Jean-Noël	M. BOULEAU Bernard M. DEQUAIRE René
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. MEALLET Roger Jean M. CHASSARD Frédéric	M. CHASSANG Jean-Pierre M. LACOSTE Gérard
SICTOM Pontaurum Pontgibaud 37 route de Pulvrières - Le Vauriat 63230 SAINT OURS LES ROCHES	M. BATTUT Laurent M. FARGEIX Alain	M. ARCHAUD Claude M. SERVIERE Gilles
SMCTOM Haute Dordogne 04 route de Tulle 63760 BOURG LASTIC	M. BELLAIGUE Gilles M. BŒUF Jean	M. CLAMADIEU Yves M. SERRÉ Christophe
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. MOLINIER Jean-Claude M. MAILLARD Guy M. DOMAS Philippe Mme MOULIN Chantal M. CHAUVIN Lionel M. ROUX Thierry	M. POUZADOUX Jean-Paul M. LASSET Paul M. BERARD Gérard M. DEMERE Jean-François M. DOLAT Gilles M. DARTOIS Gilles



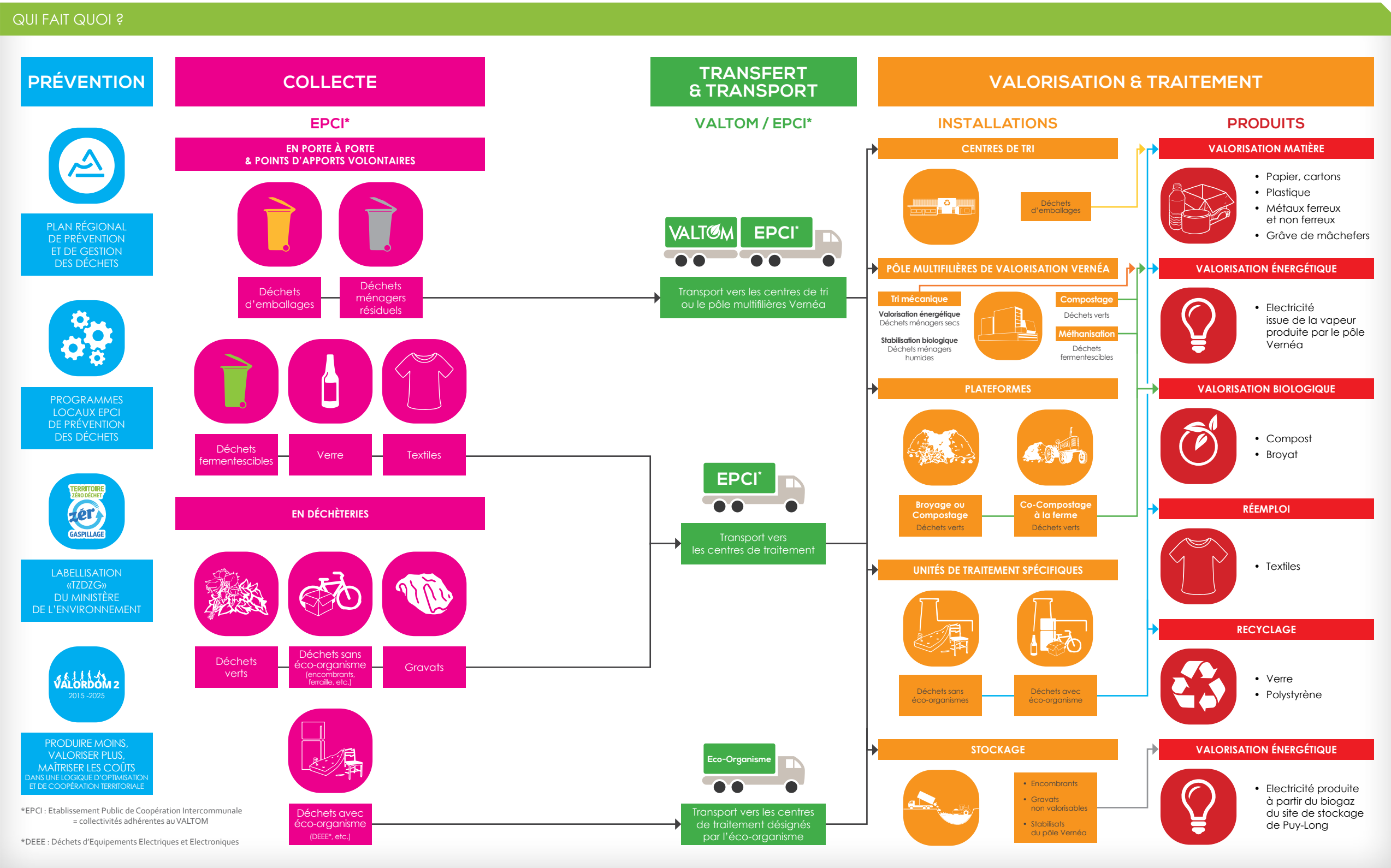
SITUATION GÉNÉRALE

3 - L'ÉQUIPE



*TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

4 - LES COMPÉTENCES



SITUATION GÉNÉRALE

40 640 t	29 252 t	146 050 t	74 855 t
de déchets d'emballages ménagers triés	de déchets verts issus des déchèteries valorisées	de déchets issus des déchèteries valorisées	de déchets transitant par un quai de transfert

5 - LES OUTILS

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert, de valorisation et de traitement, réparties sur son territoire.

A ces installations s'ajoutent celles de prestataires privés, qui valorisent une partie des déchets.

Par exemple, les déchets ménagers d'emballages sont triés par 3 entreprises locales sur leurs propres centres de tri.

A ce jour le VALTOM dispose de :

11 centres de transfert

- Ambert,
- Courpière,
- Issoire,
- Lempsdes-sur-Allagnon,
- Riom,
- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,
- Thiers,
- Vertaizon

2 plates-formes de compostage

- Ambert,
- Charbonnier-les-Mines

4 plates-formes de broyage

- Saint-Diéry,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,

3 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

- Ambert,
- Clermont-Ferrand,
- Saint-Sauves-d'Auvergne

1 pôle multifilières de valorisation et de traitement :

- Clermont-Ferrand



6 - LES MODALITÉS DE GESTION

LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM est en charge de la valorisation des déchets de déchèteries à l'exception des déchets sous convention d'éco-organismes, (verre, pneus, textiles, cartouches d'encre...).

VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Tri des emballages ménagers	PRESTATION : CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, ECHALIER, PRAXY CENTRE	8 706 298 €

VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Traitement et valorisation des encombrants	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	3 768 424 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SICTOM DES COUZES, SMCTOM HAUTE DORDOGNE MARCHÉ : EXPLOITATION DE L'ISDND DE PUY-LONG : ONYX ARA	5 036 123 €
Traitement et valorisation des cartons, papiers, métaux et bois	PRESTATION : CLAUSTRE ENVIRONNEMENT ECOVERT BOILON ECHALIER, PRAXY CENTRE SITA, ONYX ARA	1 162 713 €
Traitement et valorisation des gravats	PRESTATION : COLAS, RECG, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	429 838 €
Traitement et valorisation des DDS et batteries	PRESTATION : ONYX ARA, CHIMIREC, SITA	533 601 €
Traitement et valorisation des DASRI	PRESTATION : ONYX ARA, SITA	0 €
Traitement et valorisation de l'amiante et des emballages vides souillés	PRESTATION : ONYX ARA	11 838 €
Traitement et valorisation du polystyrène	PRESTATION : ONYX ARA	0 €
Traitement et valorisation des plastiques durs et souples	PRESTATION : ECHALIER, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	172 220 €
Traitement et valorisation des plastiques durs et souples	PRESTATION : SITA	3 360 €

LES MARCHÉS

115 marchés ont été engagés pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers pour un montant proche de **39 936 039 €** générant localement plus de **200 emplois**.

VALORISATION DES DÉCHETS VERTS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Broyage et/ou compostage des déchets verts VALTOM	PRESTATION : ECOVERT BOILON, ONYX ARA, TERRALYS	853 187 €
Gestion et exploitation des plates-formes de compostage VALTOM Charbonnier-les-Mines et Ambert	PRESTATION : CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	274 044 €
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	1 140 468 €

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET FERMENTESCIBLES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	22 210 728 €

VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Transfert des déchets ménagers	PRESTATION : SAVN, CARSO + LSEHL, VALVERT, SUEZ	96 715 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SICTOM PONTGIBAUD PONTAUMUR, CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ, SMCTOM HAUTE DORDOGNE, CC THIERS DORE ET MONTAGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	371 369 €
Transport des déchets ménagers	PRESTATION : ECHALIER, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS COMBRONDE, MULTI TRANSPORT	672 607 €
	CONVENTIONS DE COOPERATION : SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	398 143 €



PRÉVENTION



PRÉVENTION

58 605

composteurs distribués
depuis 1999

10

sites de compostage
partagé déployés en 2019

6 292

tonnes de biodéchets
détournées

2 400

kits gourmet bag
distribués

Depuis le 1^{er} janvier 2018, et suite à sa labellisation TZDZG, le VALTOM a contractualisé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour une durée de 3 ans et 450 000 € de subventions.

Objectif : réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020, atteindre 55 % de valorisation matière et organique des DMA, et impliquer les acteurs économiques du territoire dans ces enjeux de réduction et de valorisation. Le CODEC permet de formaliser toutes les actions de d'économie circulaire proposées par le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

1 - IMPLICATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES : LE VALTOM S'ENTOURE POUR RÉUSSIR

LANCEMENT D'UNE PROMOTION ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC L'INCUBATEUR COCOSHAKER

- **1 appel à candidatures CoCoShaker**
en novembre 2019
- **1 accompagnement dédié**
à l'économie circulaire dispensé par le VALTOM pendant un an
- **5 projets candidats – 3 retenus**
dans les domaines du réemploi du textile,
l'écoconception des tenues de plongés
et la sensibilisation à la réduction des déchets.



RELANCE D'UNE FILIÈRE DE CONSIGNE DU VERRE

En 2018, le VALTOM et Macéo ont décidé de poursuivre le travail initié par l'ADML* 63 notamment, en réalisant une étude de faisabilité sur le potentiel de la consigne sur le territoire ex Auvergne. Un groupe de travail, réunissant les acteurs concernés a validé l'intérêt de ce projet, en précisant le contexte économique contraint (coûts logistiques élevés liés à la collecte). Le projet a donc été repensé pour créer un pôle de mutualisation d'achat, de logistique et de lavage du verre à destination des producteurs locaux.

En 2019, le groupe de travail est élargi aux organisations professionnelles (Bio 63, la CRMA*, la Fédération Viticole, la FRCIVAM*, l'association Avenir, Vulcan Event) et aux collectivités de l'agglomération du Pays d'Issoire et de la commune de Saint-Germain-Lembron. **Il est structuré en 3 groupes :**
sensibilisation des consommateurs, gouvernance et partenariat, mobilisation des producteurs.

Le groupe gouvernance (Macéo, Avenir Insertion et le VALTOM) travaille à la structuration du projet, la recherche de financement pour une étude de marché et la mobilisation de futurs partenaires pour développer l'activité du pôle.

LES PREMIERS RENDEZ-VOUS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les premiers rendez-vous de l'économie circulaire ont été organisés en septembre 2019, en partenariat avec la CRESS* et CoCoShaker. Plusieurs structures se sont jointes à l'évènement pour organiser une dizaine de manifestations (ateliers, conférences, rencontres ...). Le premier sprint créatif spécial économie circulaire a eu lieu. Une vingtaine de participants étaient présents pour permettre l'émergence de projets engagés pour le développement de l'économie circulaire sur notre territoire.

*ADML : Association pour le Développement de Monnaies Locales | *CRMA : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat | *CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
*FRCIVAM : Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

2 - RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

PROMOTION DU COMPOSTAGE

COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN

- 2 169 distribués*
- *58 605 de 1999 au 31/12/2019 pour un taux d'équipement de 22,7%
- 5 757 tonnes détournées

COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE

- 99 résidences équipées
- 259 tonnes détournées

COMPOSTAGE DE QUARTIER

- 28 sites équipés
- 62 tonnes détournées

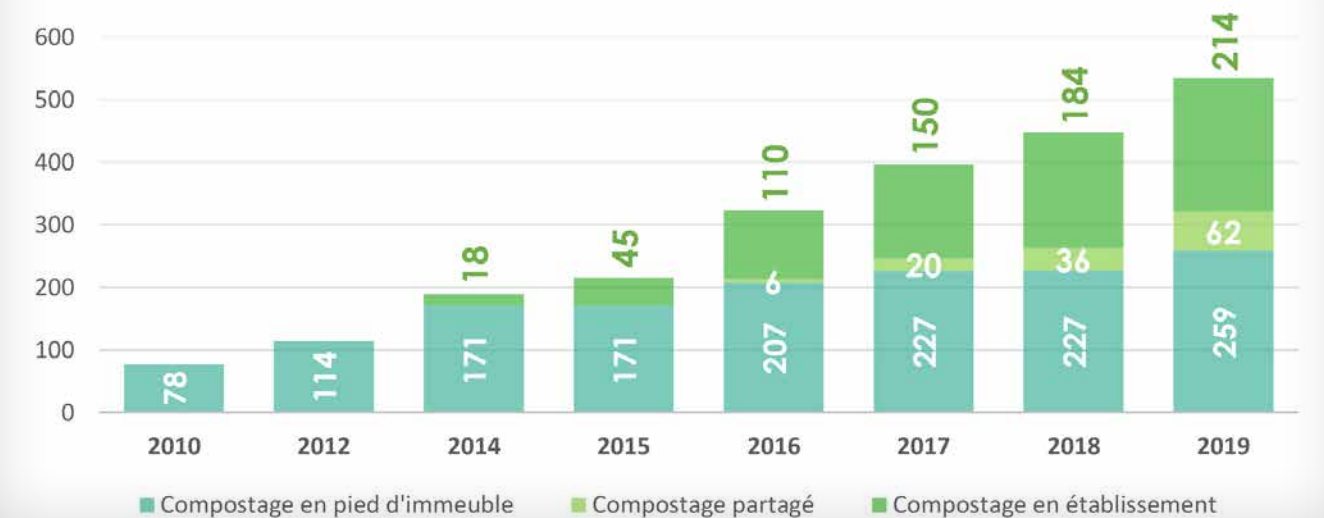
COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

- 39 sites équipés et autonomes
- 214 tonnes détournées



6 292 TONNES DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉES EN 2019

ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉTOURNÉS EN COMPOSTAGE COLLECTIF



Une enquête relative au compostage et à la gestion des biodéchets a été réalisée au printemps 2019.

Il en ressort une hausse de 10% (**55% en 2013 | 65% en 2019**) du nombre de foyer pratiquant le compostage à domicile. Les résultats de cette enquête vont nous permettre de répondre plus précisément aux attentes des usagers tant en matière de compostage individuel qu'au niveau du compostage de proximité.

Par ailleurs, l'appel à projet « Compostage de proximité » lancée début 2019 par le VALTOM a connu un franc succès et **10 nouveaux sites de compostage (6 sites en pied d'immeuble et 4 sites de quartier)** ont vu le jour ou sont en cours de déploiement.

STGDO : LE SCHÉMA TERRITORIAL DE GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Afin d'organiser la gestion des déchets organiques sur le territoire, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont élaboré un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Validé à l'échelle du VALTOM en juin 2019, chaque collectivité déclinerait ce schéma adapté aux spécificités de son territoire.

LE STGDO C'EST :

Un constat :

- 48 kb/an/hab. de biodéchets dans les OMR*
- Une réglementation ambitieuse :
 - proposer aux usagers une solution de tri à la source des biodéchets au 01/01/2024
 - -50% de gaspillage alimentaire en 2030
 - 55% de valorisation matière des déchets en 2020, 65% en 2025
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à partir de 2021 : 400% en 5 ans !

Des objectifs 2019 - 2025 :

- -50% de biodéchets dans les OMR*
- -12% de déchets verts dans les déchèteries
- 3 fois plus de biodéchets alimentaires méthanisés

Un plan d'actions partagé sur la base de 4 axes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Collecte des biodéchets
- Broyage et compostage
- Jardinage au naturel.

Des moyens mutualisés :

Création d'un réseau de guides et maîtres composteurs sur le territoire :

- 7 postes financés par le VALTOM et accueillis au sein des collectivités adhérentes en 2020
- Création de postes complémentaires au sein des collectivités.
- Soit une trentaine de postes d'ici 2024.



Le STGDO est pour le territoire du VALTOM une opportunité financière (maîtrise de la fiscalité, diminution des volumes à traiter, optimisation de la production du méthaniseur), **socio-économique** (création d'emplois « vert », investissement à coût équivalent dans le développement durable, dynamique territoriale) **et environnementale** (mise en œuvre d'un service de tri à la source optimisé, meilleure valorisation des biodéchets, création d'un schéma d'économie circulaire).

*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ORGANICITÉ® : RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS À TRAVERS L'EXPÉRIMENTATION ET L'INNOVATION

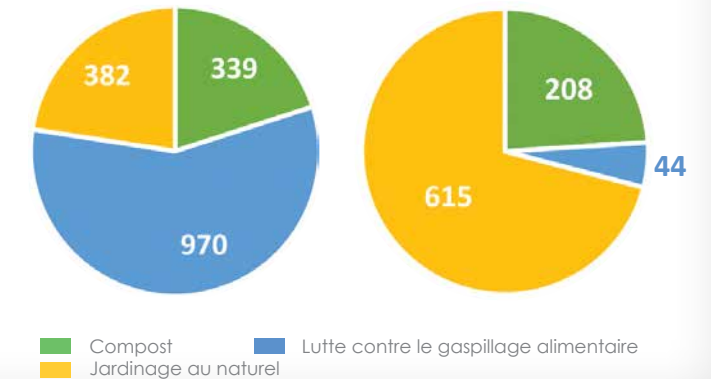
RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS À TRAVERS L'EXPÉRIMENTATION ET L'INNOVATION

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES ET FORMÉES

TOTAL DES BIODÉCHETS ÉVITÉS / DÉTOURNÉS (en tonnes/an)

En 2019 :

- Diagnostic sur les 5 territoires lauréats du programme **Organicité® 3** (les communes de La Tour d'Auvergne, Thiers, Champeix, La Bourboule et la communauté de communes Plaine Limagne)
- Bilan des actions engagées dans le cadre du programme **Organicité® 2** qui permettraient une économie annuelle (coût de traitement et de collecte) d'environ 60 000 € pour la collectivité.



MON JARDIN ZERO DECHET

Près de 160 kg de déchets verts et 44 kg de biodéchets sont produits chaque année par habitant sur le territoire du VALTOM.

Afin de réduire la production de déchets verts, de détourner les biodéchets de la poubelle noire et de favoriser les pratiques de jardinage au naturel, le programme d'animations et de sensibilisation « **Mon jardin zéro déchet** » s'est déroulé de mars à novembre 2019.

Le VALTOM, les collectivités adhérentes et de nombreux partenaires (le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon, la FREDON Auvergne, Les Jardiniers des Pays d'Auvergne, Auzon le jardin, PRAXY, Boilon, La Licorne) ont proposé **52 temps d'animation et rencontres sur tout le territoire** : distributions de broyat, ateliers de paillage, visites de sites, formations jardinage au naturel et animations pour les enfants, ...



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE A TOUS LES NIVEAUX !

En France, le gaspillage alimentaire des ménages représente 20 kg de déchets par an et par personne, soit 10 millions de tonnes d'aliments gaspillés chaque année dans notre pays. Cela représente un coût d'environ 400 € par an et par foyer (source ADEME pour une famille de 4 personnes).

Déjà engagé sur cette problématique (Organicité et Etablissements témoins), le VALTOM a décidé d'aller encore plus loin en déployant en 2019 un programme global de lutte contre le gaspillage alimentaire soutenu par l'ADEME.

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION

Avec l'association Récup & Gamelles, le VALTOM a lancé un appel à candidature pour proposer aux restaurants commerciaux du territoire de bénéficier d'un accompagnement personnalisé d'une durée de 6 mois à 1 an.

Répartis sur 6 territoires, 12 restaurants en bénéficient à ce jour.

Les problématiques étant différentes pour la restauration collective, un autre dispositif d'accompagnement, réalisé par TERANA et D3 a débuté en 2019 avec l'accompagnement de l'EHPAD « Le Relai de la Poste » à Pontgibaud.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Bien conserver les aliments, cuisiner les légumes abimés, comprendre les dates de consommation... Chaque astuce compte pour limiter le gaspillage alimentaire.

Pour toucher les particuliers sur ce sujet, le VALTOM a lancé la tournée des supermarchés avec la cuisine zéro déchet.

Conçue par D3 et animée par La Ressourcerie du Pays d'Issoire et Semis à tout va, l'animation a débuté en décembre au sein des Intermarchés de Pont du Château et Murat le Quaire et a permis de sensibiliser 180 personnes.

GOURMET BAG

Plus de 80 restaurateurs qui ont pu bénéficier des kits de sensibilisation proposés par le VALTOM et distribués par les collectivités adhérentes.



3 - SENSIBILISATION DES PUBLICS

PROGRAMME ETABLISSEMENT TÉMOINS

Pour cette année scolaire 2019-2020, le VALTOM a choisi de donner plus d'envergure au dispositif Etablissements Témoins, en particulier concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce sont ainsi 11 établissements qui sont accompagnés en ce sens parmi lesquels le CROUS des Cézeaux à Clermont-Ferrand, représentant à lui seul entre 3 000 et 4 000 repas jours servis ! Un vrai challenge pour tous les acteurs du projet (REEA, TERANA, Clermont Auvergne Métropole, associations étudiantes).

29 autres projets bénéficient du dispositif sur les thématiques habituelles : compostage, jardinage au naturel, réemploi, réduction des déchets...



EN 2019

40 établissements inscrits
dont 11 réinscrits

- 16 écoles
- 11 collèges
- 7 lycées
- 2 établissements d'enseignement supérieur
- 2 établissements médico éducatif
- 1 centre d'accueil de groupes
- 1 ALSH*

4 100 élèves impliqués

8 collectivités adhérentes
représentées

*ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

MON CLUB DE SPORT 0 DÉCHET

LA VIE D'UN CLUB DE SPORT ET L'ORGANISATION DE COMPÉTITIONS SPORTIVES GÉNÈRENT UNE QUANTITÉ DE DÉCHETS NON NÉGLIGEABLE.

Afin de les aider à mieux gérer et réduire leur production de déchets, le VALTOM, en partenariat avec l'ADEME et les collectivités en charge de la collecte des déchets, propose d'accompagner gratuitement pendant un an 9 clubs sur le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire dans la mise en place d'une démarche éco-responsable.

Un appel à projets a été lancé en septembre 2019.





COLLECTE

360 636

tonnes de déchets
traitées en 2019

521 kg/hab./an

de déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire

191 393

tonnes collectées
en porte à porte

146 050

tonnes collectées
en déchèteries

-1,1 kg/hab.

de déchets d'emballages
ménagers par rapport
à 2018

- 4,1 kg/hab.

d'encombrants
ménagers par rapport
à 2018

+0,8 kg/hab.

de verre
par rapport à 2018

-7,9 kg/hab.

de déchets ménagers
résiduels par rapport
à 2018

COLLECTE

La collecte des déchets concerne les déchets collectés en porte-à-porte, en points d'apports volontaires ainsi que ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités et règles qui leur sont propres (*régie et/ou prestation de service*).

1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

La totalité des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons. Ce sont ainsi **141 554 tonnes** qui ont été collectées en 2019 soit **204,4 kg/hab.**

LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS*

La totalité de la population peut trier les déchets recyclables. **97%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (*bacs individuels ou de regroupement*) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires. Les déchets recyclables (*journaux, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique avec bouchon et boîtes métalliques*) sont transportés vers les centres de tri. Puis les balles de déchets triés sont acheminées vers différentes filières de recyclage.

Depuis 2013, Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat du Bois de l'Aumône ont mis en place l'extension partielle des consignes de tri sur leur territoire, permettant de détourner un gisement supplémentaire de déchets vers les filières de valorisation (*pots, barquettes, blisters et boîtes en plastique ou polystyrène*).

En 2019, **39 605 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées en porte-à-porte, **soit 57,2 kg/hab.**

LA COLLECTE DES BIODECHETS*

Depuis 2006, la collecte en porte-à-porte de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM), ou biodéchets, est effective sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. En mai 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône déploie sa première collecte en porte-à-porte de biodéchets à destination des gros producteurs, suivi en juin 2016 par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez auprès des établissements scolaires.

Les **10 234 tonnes** de FFOM ainsi collectées en 2019 ont été valorisées sur le pôle multifilières Vernéa et la plate-forme de compostage d'Ambert afin de produire du **biogaz, transformé en électricité**, et du **compost**.

LEXIQUE

*La collecte en porte-à-porte :

Les usagers du service de collecte en porte-à-porte bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

*Les déchets d'emballages ménagers (bac jaune) :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons d'emballages, les briques alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.

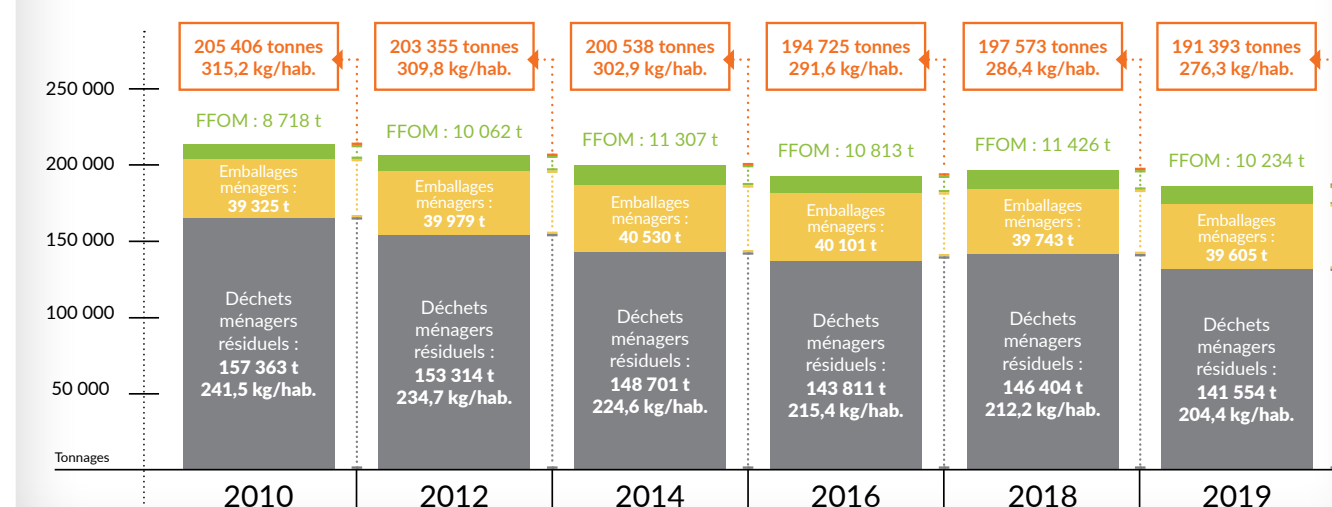
*Les biodéchets (bac vert) :

Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons souillés.

*Les déchets ménagers résiduels (bac gris) :

Il s'agit des déchets non recyclables issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets d'activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE



ANALYSE :

Nous constatons en 2019 une forte diminution des tonnages collectés en porte à porte qui compense l'augmentation de production à l'habitant non expliquée de déchets ménagers résiduels en 2018.

Cette baisse confirme la tendance de diminution engagée depuis 2010 **(-12,5%)**.

Nous enregistrons donc une **diminution des déchets ménagers résiduels collectés de 7,9 kg/hab. (-3,7%)** et une **baisse de 1,1 kg/hab. des déchets d'emballages ménagers (-1,7% / 2018)**.

2 - LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou en déchèteries.

LES COLONNES DE DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La collecte en points d'apports volontaires des déchets d'emballages ménagers concerne la population qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte. Elle peut venir en complément de cette dernière, notamment dans les zones urbanisées où elle est quelquefois réalisée dans des colonnes enterrées. Les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations. Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **1 039 tonnes** de déchets d'emballages ménagers collectées en points d'apports volontaires ont été acheminées vers les centres de tri pour valorisation.

LE VERRE

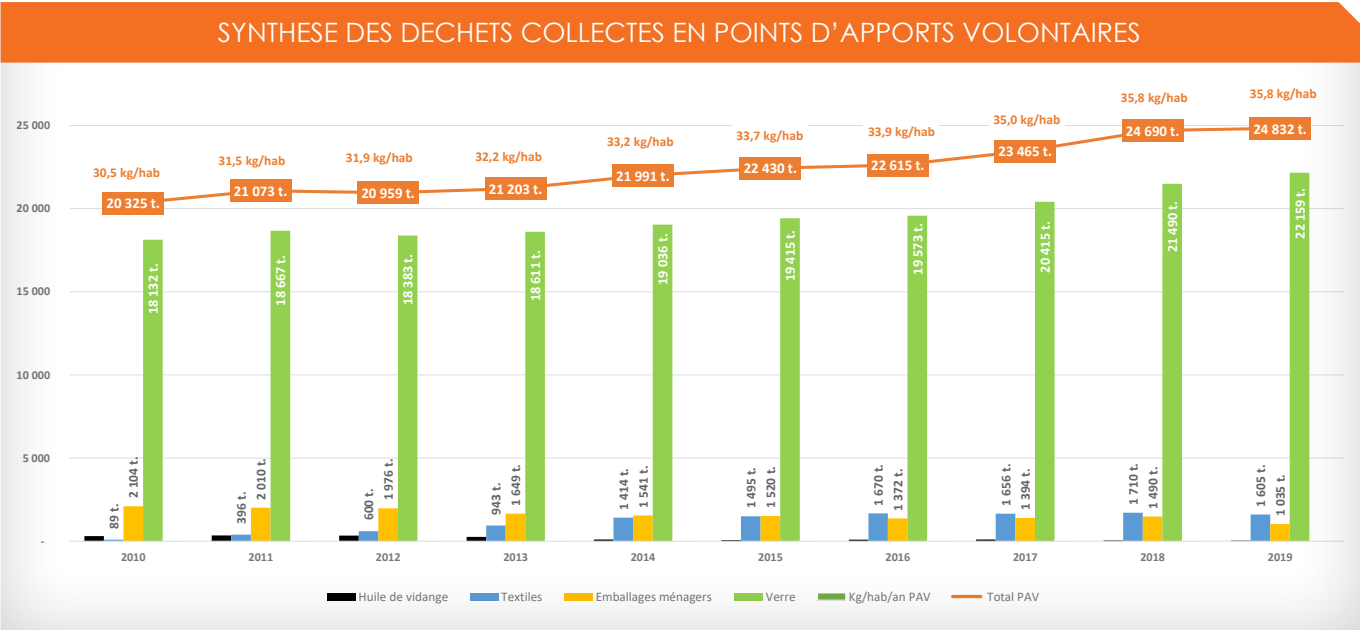
La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans les **2 691 colonnes** à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries, soit **1 colonne pour 256 habitants** (*préconisation Citeo : 1 pour 293 hab*). Les **22 159 tonnes** (**32 kg/hab/an**) collectées en 2019 (**+3,1% / à 2018**) ont transité par des plateformes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage.

L'HUILE DE VIDANGE

La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement. **33 tonnes** ont été collectées. Ces colonnes sont progressivement supprimées du domaine public, au profit des déchèteries.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais 48. Aujourd'hui nous recensons **330 colonnes** dans les déchèteries et/ou sur le domaine public, soit **1 colonne pour 2 090 habitants**. (*moyenne EcoTLC : 1 pour 1 440 hab*). **1 605 tonnes** ont été collectées par les associations en 2019 (**-6,1% / à 2018**).



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets acceptés varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de l'espace disponible. De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, le polystyrène, les plastiques durs, radiographies, etc. qui sont désormais valorisés.

Nous constatons une baisse des tonnages collectés en déchèteries en 2019 (**-2,1% / à 2018**), baisse essentiellement due à la faible production de déchets verts causée par la sécheresse (**-22,4% / à 2018**). Notons également, la montée en puissance de la filière des déchets d'ameublement (**+49% / à 2018**) soit **7,1 kg/hab en 2019** (*moyenne France 13,2 kg/hab.*).

		DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES					
		2010	2014	2016	2018	2019	Evolution/2018
Gravats	27%	32 250	37 441	38 033	33 770	39 460	16,85%
Encombrants	22%	33 601	38 945	35 957	37 715	31 674	-7,9%
Déchets verts	20%	42 189	30 973	30 610	34 383	29 252	-22,4%
Bois	13%	8 394	16 900	17 624	19 120	19 332	1,1%
Ferraille	5%	6 335	5 469	6 829	6 608	6 541	-1,0%
Meubles	3%	-	-	1 872	3 301	4 914	48,9%
DEEE*	3%	3 294	4 395	4 782	4 572	4 648	1,7%
Cartons	3%	3 098	3 089	3 334	3 731	3 952	5,9%
Placo-plâtre	<2%	-	1 102	1 318	1 468	1 726	17,6%
DDS**	<2%	800	1 090	1 295	1 399	1 432	2,4%
Pneus	<2%	292	376	530	724	786	8,5%
Huiles (alimentaires + vidange)	<2%	-	85	167	370	304	-17,6%
Amiante	<2%	188	101	82	97	91	-6,1%
Huissieries	<2%	-	-	-	7,0	80,5	1050,0%
Piles	<2%	48	58	53	54	60	10,8%
Plastiques durs et souples	<2%	-	162	144	97	46	-52,3%
Batteries	<2%	55	56	41	39	41	5,7%
Papiers, bouquins	<2%	-	145	102	33	29	-11,9%
Lampes, tubes fluorescents	<2%	2	10	11	14	14	4,1%
DASRI***	<2%	5	6	6	6,6	7,1	8,2%
Caissons réemploi/ressourcerie****	<2%	-	-	1	5,8	6,0	2,6%
Capsules nespresso	<2%	-	-	-	-	5,4	-
Polystyrène	<2%	-	26	29	18	5	-73,3%
Radiographies	<2%	-	-	-	-	3,9	-
Cartouches d'encre	<2%	3	1,8	1	1,0	1,4	42,9%
Total		130 554	140 430	142 821	147 533	144 412	-2,1%

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques | **DDS : Déchets Diffus Spécifiques | ***DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
****Caissons de réemploi/ressourcerie : Destinés au dépôt d'objets en bon état pouvant avoir une 2^{ème} vie

3 - LA CARACTÉRISATION

Chaque habitant du territoire jette en moyenne 212 kg de déchets ménagers dans sa poubelle grise. Que contient cette poubelle et surtout comment peut-on la réduire ? Pour le comprendre, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont lancé, en mars 2018, une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire.

UNE CARACTÉRISATION A PLUSIEURS OBJECTIFS :

- Connaître la composition type d'une poubelle de déchets ménagers. La connaissance de la quantité et de la composition des déchets ménagers est un élément clé de la politique de gestion des déchets. Elle constitue un outil de décision aussi bien dans le renforcement des actions de prévention que dans la mise en place d'équipements qui permettront une valorisation des déchets après la collecte.
- Évaluer les gisements des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : déchets d'emballages ménagers, piles et accumulateurs usagés, textiles usagés, médicaments non utilisés... Ces déchets disposent de systèmes de collecte spécifique (poubelle jaune, collecte en magasin,...) et n'ont pas à se retrouver dans la poubelle grise.

DÉCHETS ORGANIQUES

Déchets alimentaires compostables : 37 kg/hab
Déchets de jardin : 4 kg/hab
Autres : 3 kg/hab

DÉCHETS RECYCLABLES

Emballages plastique : 34 kg/hab
Papiers : 29 kg/hab
Cartons : 8,5 kg/hab
Métaux : 6 kg/hab
Briques : 2,5 kg/hab

AUTRES COLLECTES

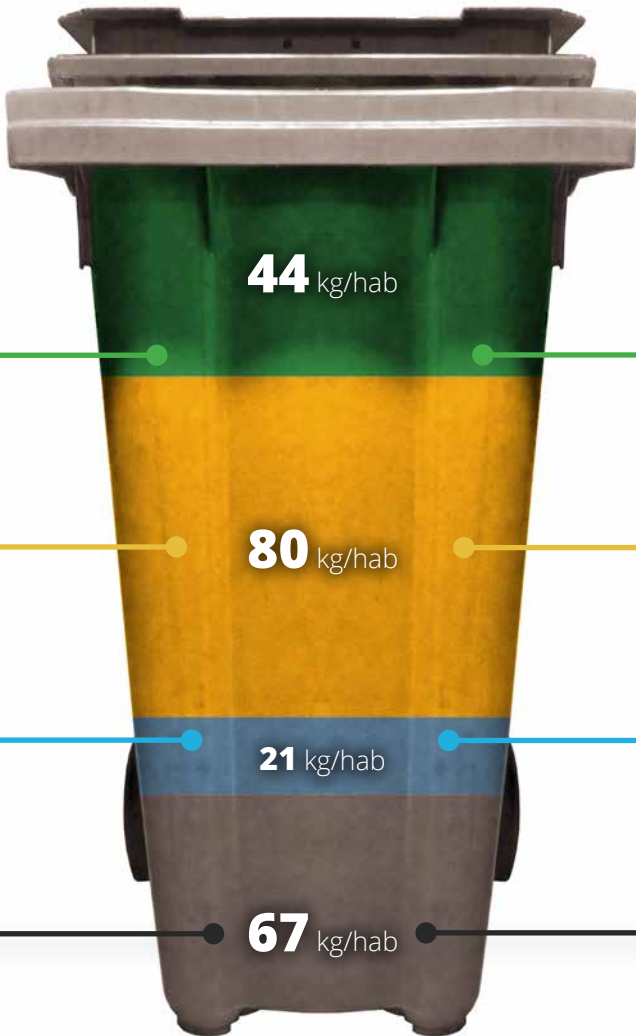
Verre : 9 kg/hab
Textiles : 7 kg/hab
Autres : 3,5 kg/hab
Déchets dangereux : 1,5 kg/hab

DÉCHETS RÉSIDUELS

Textiles sanitaires : 20,5 kg/hab
Plastiques non-recyclables : 5 kg/hab
Déchets alimentaires non-compostables : 2,5 kg/hab
Autres : 39 kg/hab (fines, vaisselles...)

NOTRE POUBELLE 2018

En moyenne, chaque habitant du territoire du VALTOM jette à l'année
212 kg
de déchets (bac gris)

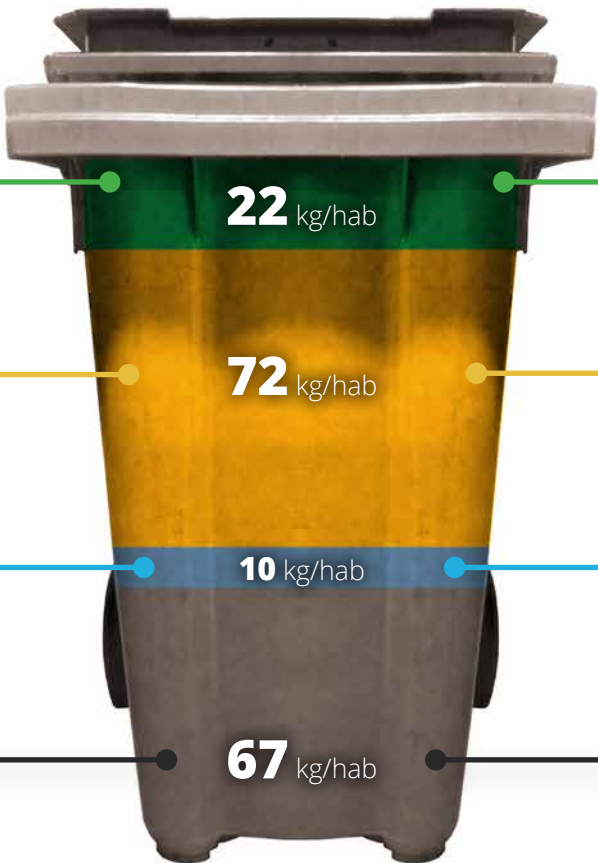


DES PROGRÈS ENCORE POSSIBLES ET NÉCESSAIRES :

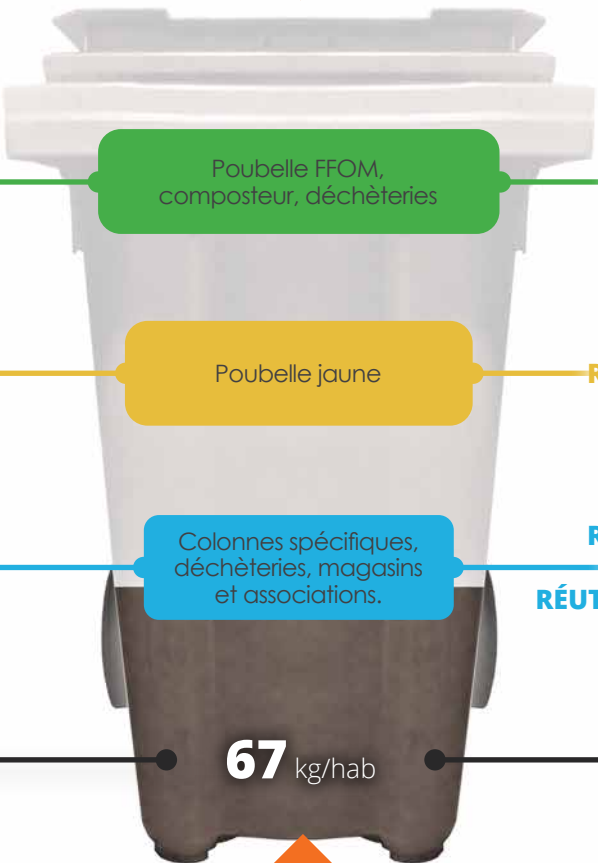
Dans un contexte réglementaire en mutation (loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte ambitieuse, feuille de route Économie Circulaire pour gérer nos déchets comme des ressources, Plan Régional de Gestion des Déchets Ménagers qui vise à décliner localement les contraintes réglementaires, tarification incitative), le projet du VALTOM et de ses collectivités adhérentes est de diminuer la part de déchets valorisables encore présente dans la poubelle grise grâce à un programme d'actions et des objectifs chiffrés :

1. Réduire notre production de déchets (Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage)
(lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du réemploi et de la réparation,...).
2. Orienter les bons déchets vers la bonne filière
(collecte des déchets organiques, compostage, extension des consignes de tri pour tous les plastiques,...).
3. Des objectifs chiffrés :
 - -10 % de déchets recyclables dans notre poubelle de déchets ménagers,
 - 55 % en 2020, 65 % en 2025 de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes,
 - -50 % de déchets organiques dans la poubelle grise,
 - -50 % de stockage des déchets en 2025 (par rapport à 2010).

OBJECTIF 2025 : 171 kg



NOTRE IDÉAL



Si nous orientons correctement les déchets qui n'ont rien à faire dans ce bac, voici ce qu'il devrait rester de notre poubelle grise.

COLLECTE

+0,8 kg/hab.

de verre collecté
par rapport à 2018

-7,8 kg/hab.

de déchets ménagers
résiduels

-1,1 kg/hab.

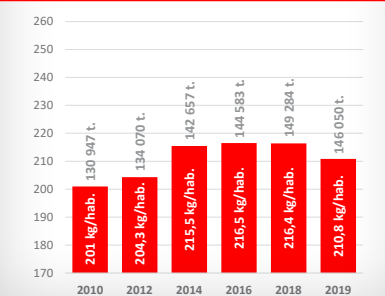
de déchets d'emballages

-5,6 kg/hab.

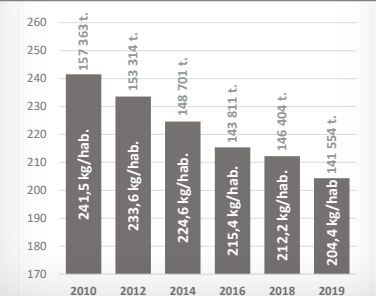
de déchets collectés
en déchèteries

4 - LE BILAN DES COLLECTES

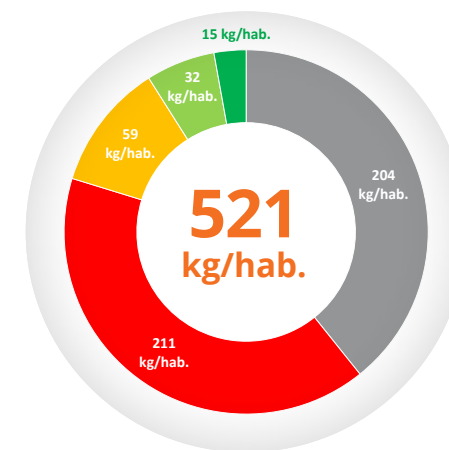
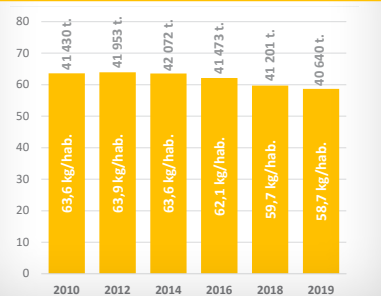
DÉCHETS ISSUS DE DÉCHÈTERIES*



DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



COLLECTE SÉLECTIVE



ANALYSE

En 2019, la baisse de production de déchets ménagers et assimilés à l'habitant confirme la trajectoire en baisse constante depuis 2010 **(-15,5 kg/hab. / à 2018)**.

Cette baisse est due à une forte diminution de production de déchets verts causée par une saison sèche **(-12,4 kg/hab. / 2018)** ainsi qu'une baisse générale de **-7,8 kg/hab. pour les déchets ménagers résiduels**.

■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

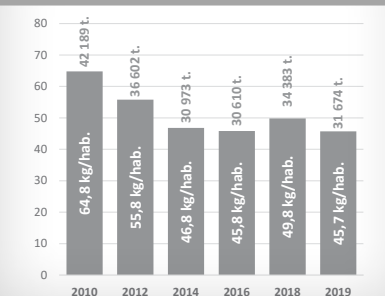
OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fixe l'objectif pour 2020 d'une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 **(-54,7 kg/hab.)**.

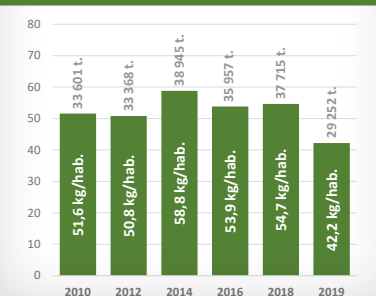
RÉSULTAT

Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de **4,8%** par habitant depuis 2010 **(-26,7 kg/hab.)** et les déchets ménagers résiduels de **15,4%** **(-37,1 kg/hab.)**.

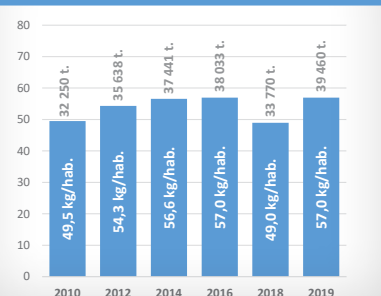
ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS



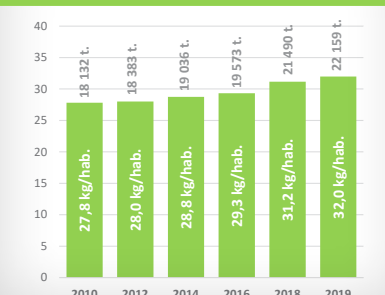
GRAVATS



BIODÉCHETS

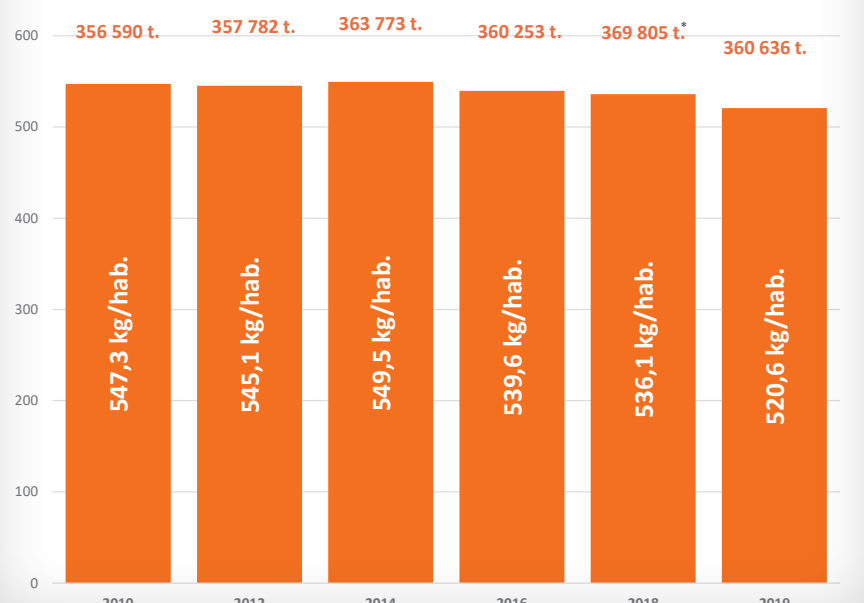


VERRE



DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

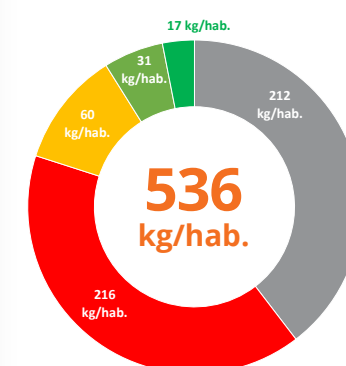
Une production assez constante mais une répartition par catégorie qui évolue : progression régulière du verre mais baisse des emballages et des déchets ménagers résiduels.



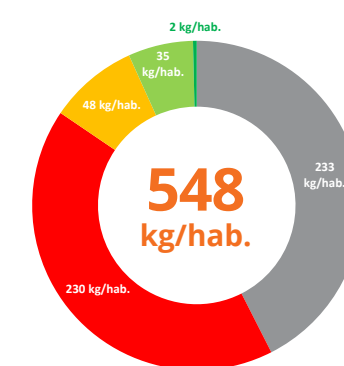
*Déchets issus de déchèteries : inclus textiles et huiles de vidange en point d'apport volontaire
*Adhésion de TDM au 1^{er} janvier 2018

COMPARATIF DES DÉCHETS COLLECTÉS

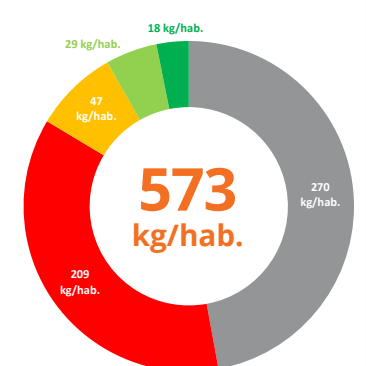
VALTOM 2018



REGION AURA* 2018 (SINDRA)



FRANCE 2015 (ADEME)



■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

COMPARATIF REGIONAL

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : -21 KG/HAB.

EMBALLAGES MÉNAGERS : +12 KG/HAB.

*Aura : Région Auvergne-Rhône-Alpes



TRANSFERT & TRANSPORT

11

centres de transfert
(reprise du quai de transfert
de Thiers en 2018)

74 855 t

de déchets transitant
par un quai de transfert
VALTOM

-3,5%

de déchets transitant
par un quai de transfert
VALTOM / 2018

1 million

de km évités par an

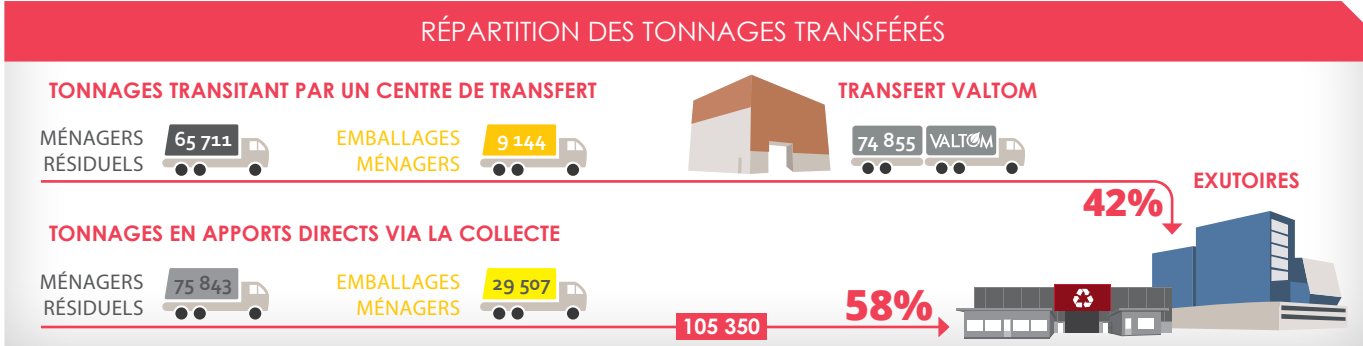
TRANSFERT & TRANSPORT

1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert du VALTOM permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules de plus grande capacité de transport. Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2019, 11 centres font partie du projet départemental permettant d'acheminer **42%** des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri. Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de celui de Saint-Eloy-les-Mines, géré par un prestataire privé.



2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM selon la répartition suivante :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES					
COLLECTIVITES	CENTRE DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TRANSPORTEUR	TONNAGES ET PART TRANSFÉRÉE	TOTAL TRANSITANT
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	Riom + Vertaizon	Syndicat du Bois de l'Aumône	Syndicat du Bois de l'Aumône	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 13 416 59% 9 429 DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 173 54% 3 573	17 589 TONNES
SICTOM DES COMBRAILLES	Saint Eloy les Mines	SUEZ ENVIRONNEMENT	SUEZ ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 246 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 250 100%	4 496 TONNES
SICTOM DES COUZES	Saint Diéry	SICTOM des Couzes	ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 6 546 99% 84 DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 499 97% 50	8 045 TONNES
CC THIERS DORE ET MONTAGNE	Courpière	CC TDM	CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 2 155 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 579 100%	2 733 TONNES
CC THIERS DORE ET MONTAGNE	Thiers	CC TDM	TRANSPORTS COMBRONDE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 144 99,4% 31 DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 393 100%	6 537 TONNES
CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Ambert	CC ALF	MULTI TRANSPORT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 971 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 890 APPORTS DIRECTS	5 971 TONNES
SICTOM ISSOIRE BRIOUDE	Issoire + Lempdes sur Allagnon	SICTOM Issoire Brioude	SICTOM ISSOIRE BRIOUDE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 18 957 92% 1 555 DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 527 APPORTS DIRECTS	18 957 TONNES
SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD	Saint Ours	SICTOM Pontaumur Pontgibaud	ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 078 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 534 100%	4 612 TONNES
SMCTOM HAUTE DORDOGNE	Saint Sauves d'Auvergne	SMCTOM Haute Dordogne	SMCTOM Haute Dordogne + ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 199 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 716 100%	5 915 TONNES
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Apports directs vers les sites de valorisation et de traitement			DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 64 745 APPORTS DIRECTS DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 18 567 APPORTS DIRECTS	0
TOTAL TRANSFÉRÉ				74 855 tonnes (-3,5% par rapport à 2018)	

VALORISATION & TRAITEMENT

49

déchèteries

6

plateformes
de traitement
de déchets verts

1

pôle multifilières de
valorisation Vernéa

3

installations
de stockage de déchets
non dangereux
en activité

146 050

tonnes de déchets
collectées
en déchèteries

34 339

tonnes de déchets verts
traitées

211 066

tonnes de déchets
traitées par
le pôle Vernéa

93 321

tonnes de déchets
non dangereux
enfouies

40 %

des déchets collectés
en déchèterie

88 %

de déchets valorisés
sur le territoire

81 %

de valorisation
sur le pôle Vernéa

-84 %

de déchets ménagers
et assimilés non inertes
enfouis par rapport
à 2010

La gestion des déchets est hiérarchisée selon la directive cadre européenne du 19 novembre 2008 : prévention, préparation au réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

1 - LA PRÉVENTION

2 - LE RÉEMPLOI

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement.

Elle est traitée en page 18.

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui sera revendue dans des friperies, donnée à des associations, transformée en chiffons et pour une part résiduelle enfouie ou incinérée.

En 2019, **1 605 tonnes** de déchets textiles ont été collectées (*legère baisse constatée en 2019 -0,2 kg/hab.*). Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion. Le développement des recycleries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement. 4 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jerecycle Parc à Clermont-Ferrand, créée en 2012.
- Récup Dore Solidaire à Ambert, créée le 12 novembre 2012.
- Ressourcerie des Combrailles à Saint-Maurice-près-Pionsat, créée en 2014.
- Ressourcerie du Pays d'Issoire à Issoire, créée en mars 2017.

3 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGEES

Les **337 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire et en déchèteries ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances progressent (**+0,8 kg/hab. / à 2018**). Continuons nos efforts.

4 - LA VALORISATION MATIERE

LES EMBALLAGES MENAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en une dizaine de catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière. Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**68,2%**), puis les matières plastiques (**6,5%**), les métaux (**3,2%**) et les briques alimentaires (**0,8%**). Les erreurs de tri (environ **21,3%** : de **13% à 28%** selon les collectivités) sont valorisées énergétiquement sur le pôle multifilières Vernéa. Au total, elles représentent un surcoût pour la collectivité d'environ 1 million d'euros par an, car elles subissent un double traitement.

LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Les collectivités et le VALTOM cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de valorisation maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation (matière, organique ou énergétique). Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

TYPE DE VALORISATION	TONNAGES DES DÉCHETS VALORISABLES	
	FILIÈRE	TONNAGE
Utilisés en couche de fondation routière ou pour les installations de stockage comme matériaux d'exploitation	Gravats	39 460 TONNES
Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	Bois	19 332 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Ferraille	6 541 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Meubles	4 914 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	DEEE*	4 648 TONNES
Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	Cartons	3 952 TONNES
Recyclage en placoplâtre	Placoplâtre	1 726 TONNES
Broyés puis valorisés en matière première secondaire	Pneus	786 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Huisseries	81 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Piles	60 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Plastiques durs	46 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Batteries	42 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Papier et bouquins	29 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	Lampes et tubes fluorescents	15 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Polystyrène	5 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Radiographies	4 TONNES
Réutilisation	Cartouches d'encre	1 TONNE
TOTAL DES DECHETS DE DECHETERIES ORIENTES VERS LA VALORISATION MATIERE		72 931 TONNES

ANALYSE

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages. Le déploiement des bennes de l'éco-organisme Eco-mobilier, en charge de la filière meuble dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) depuis juin 2015 (**36 déchèteries actuellement équipées sur 49**). Une collecte d'huissieries est nouvellement mise en place sur la communauté de commune Ambert Livradois Forez et a des débuts prometteurs.

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

VALORISATION & TRAITEMENT

29 252 t.

de déchets verts issus
de déchèteries

5 087 t.

de déchets verts issus
des communes

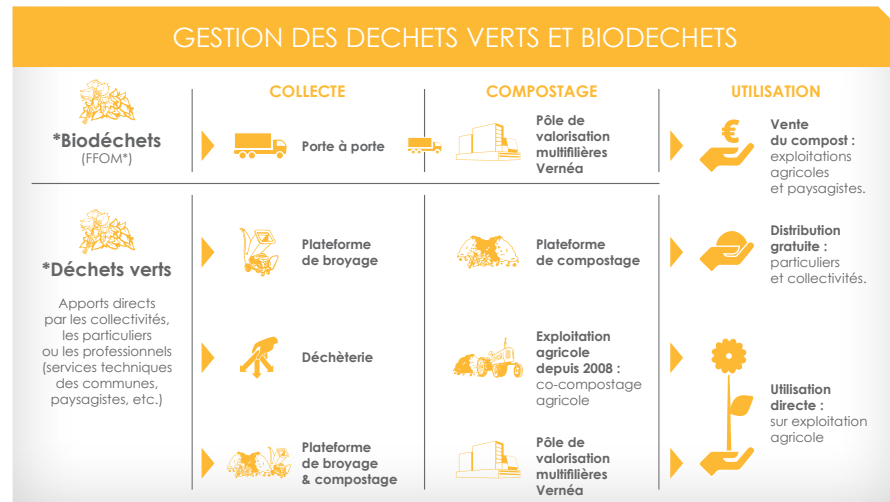
18

agriculteurs partenaires
pour le co-compostage

3 213 t.

de broyat traitées
en co-compostage

5 - LA VALORISATION ORGANIQUE



6 - LA VALORISATION ENERGETIQUE

Différents modes de traitement permettent la valorisation énergétique des déchets du VALTOM : la valorisation du biogaz généré par le stockage sur l'ISDND* de Puy-Long, l'incinération avec récupération d'énergie et la méthanisation des biodéchets sur le pôle Vernéa.

LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sur les 141 554 tonnes de déchets ménagers résiduels entrées en 2019 sur le pôle multifilières Vernéa, environ 63%, soit 94 243 tonnes correspondant à la partie sèche, ont été incinérées, tandis que les 37% restants ont été stabilisés puis orientés vers le site de stockage de Puy-Long.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les 7 tonnes collectées en déchèteries en 2019 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages. Les 1 432 tonnes de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie (ratio à l'habitant : + 5% / à 2018).

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2019, ce sont 27 467 tonnes d'encombrants, issues des déchèteries, qui ont été triées, broyées et traitées par incinération pour être valorisées sous forme d'électricité (+6% / à 2018).

LES BIODECHETS

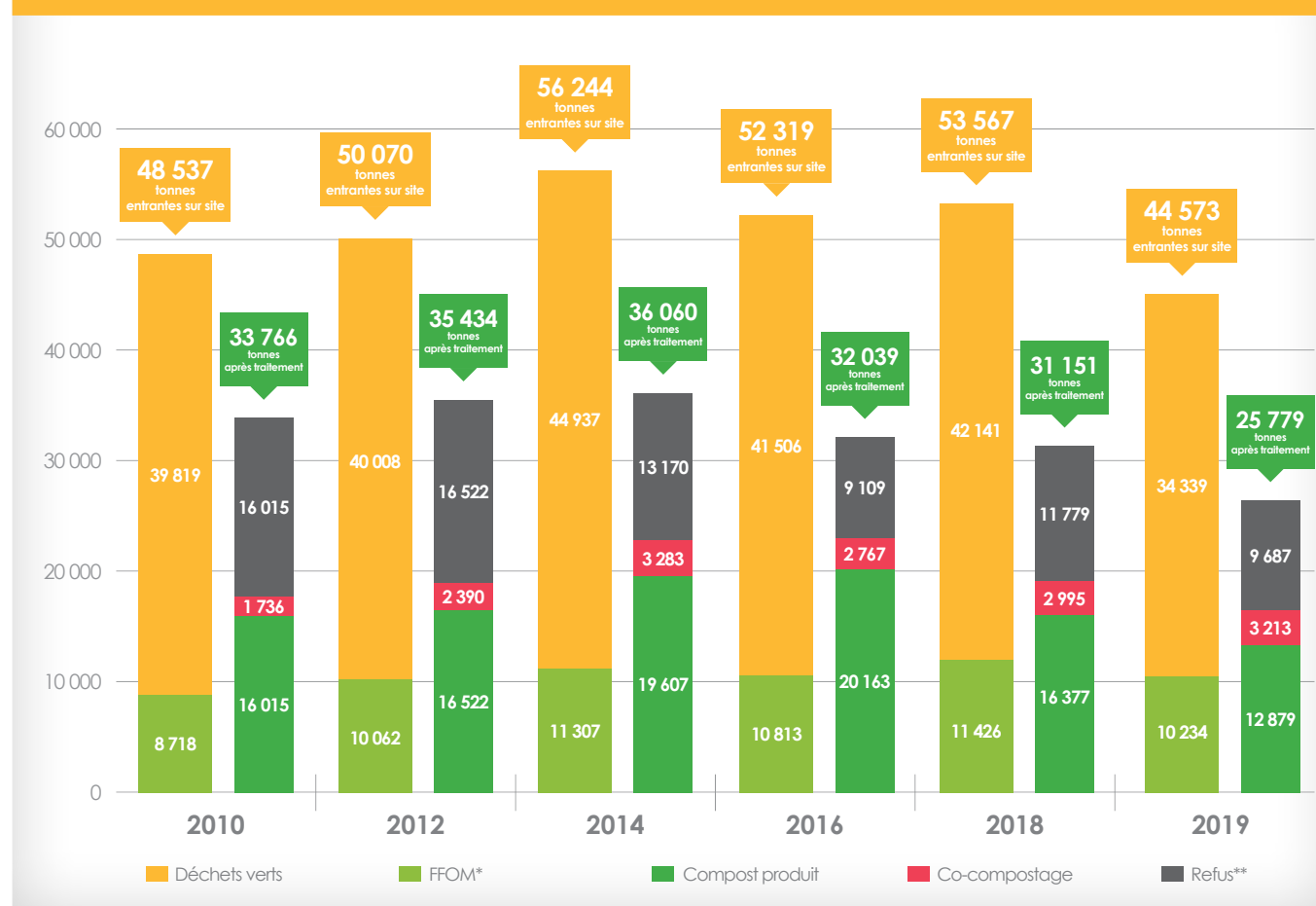
La totalité de la collecte en porte-à-porte des déchets organiques de Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat du Bois de l'Aumône a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Les 1 212 000 m³ de biogaz (CH₄ : 53,5%) produits par le méthaniseur du pôle Vernéa et les 3 885 000 m³ de biogaz (CH₄ : 37,5%) produits par l'ISDND de Puy-Long ont été valorisés sous forme d'électricité (12 424 Mwh).



Centrale de valorisation du biogaz de l'ISDND de Puy-Long

*Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux

BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



* Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

**Les refus sont valorisés en biomasse (bois), en énergie, ou stockés

VALORISATION & TRAITEMENT

65 880

habitants
éclairés

5 139 t.

de compost
commercialisées

3,9 km

de routes construites

5 141 t.

de métaux
valorisés

7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

211 066 tonnes de déchets traitées
93% issues du VALTOM

En valorisant **82%** des **211 066 tonnes** entrantes, le pôle multifilières de valorisation Vernéa confirme ses performances techniques (**taux de disponibilité : 88,2% en 2019 contre 86,2% en 2018**).

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (**ICPE**), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ ENVIRONNEMENT, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (**données consultables sur le site www.valtom63.fr**) et une Commission de Suivi de Site (**CSS**) est réunie au moins une fois par an sous la responsabilité du Préfet. Le VALTOM a également mis en place des actions de surveillance :

- **12 avril et 6 octobre : Visites d'expertise complète de l'installation** effectuées par la société SAGE SERVICES (**choisie par le VALTOM pour le suivi du site**). Il ressort de ces visites une installation bien entretenue et conforme au cahier des charges.
- **Du 12 au 14 mars : Contrôle inopiné du VALTOM sur les rejets atmosphériques** de l'installation, visant à vérifier son bon fonctionnement. Résultats conformes, de même que ceux issus du contrôle inopiné de la DREAL en date du 17 au 18 octobre. Le VALTOM contrôle tous les déchets entrants et sortants du site et gère les ponts bascule (près de 41 000 enregistrements en 2019).
- **25 septembre : Réunion avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux**, qui examine les rapports annuels de Vernéa et du VALTOM.
- **25 septembre : Réunion avec la Commission Consultative Financière**, qui examine le rapport annuel financier de Vernéa.

Depuis **mars 2015**, une station ATMO de mesure de la qualité de l'air est installée à proximité.

RESULTATS DE VALORISATION

82%

des déchets entrants
sur le pôle Vernéa
valorisés

18%

de valorisation matière

3%

de valorisation biologique

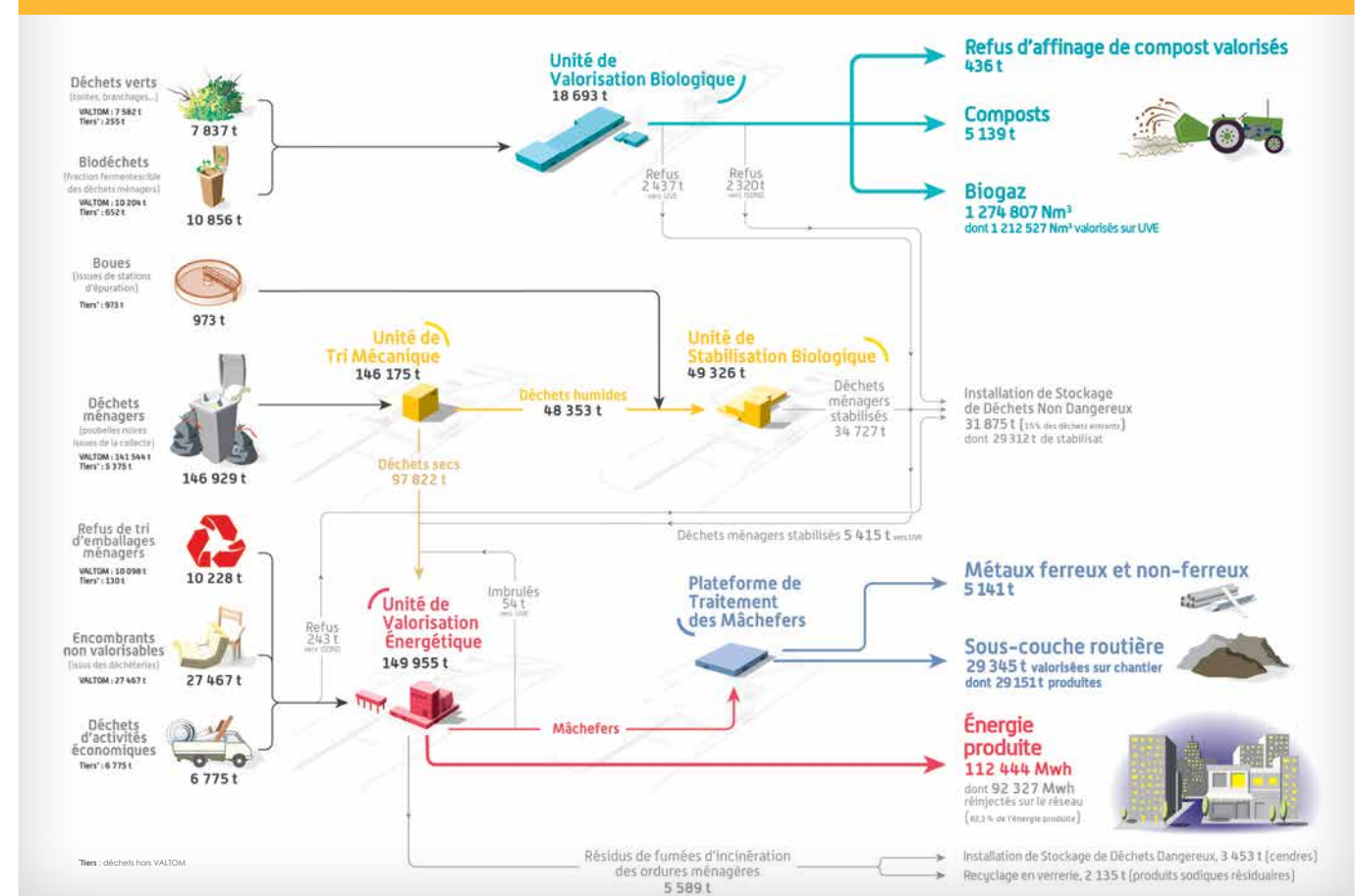
61%

de valorisation énergétique

18%

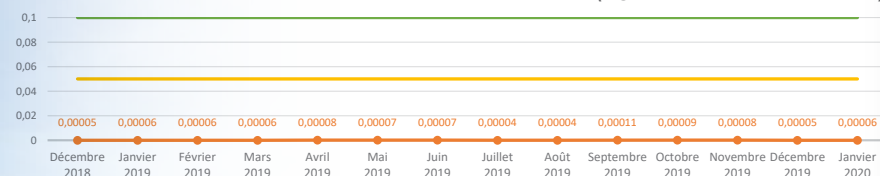
de déchets enfouis

SCHÉMA DES FLUX TRAITÉS EN 2019 SUR LE PÔLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

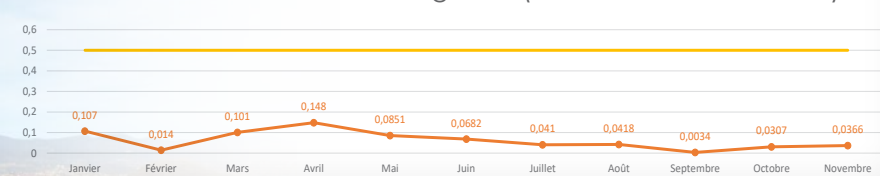


RESULTATS DES RAPPORTS D'EMISSIONS EN 2019

CONCENTRATION DE DIOXINES ET FURANNES (ng I-TEQ/Nm³ à O₂ sur sec)



ANALYSES DES MÉTAUX EN mg/Nm³ (Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V*)



— Mesure de contrôle à l'émission
— Valeurs limites d'émission fixées dans l'arrêté préfectoral
— Valeurs limites d'émission fixées dans l'arrêté ministériel du 20/09/2002

*Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V,PM10,NO2 : Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (Pb), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Vanadium (V), Particules fines (PM10), Dioxyde d'azote (NO2)

Actualités ...

Des études de raccordement de l'unité de valorisation énergétique du pôle Vernéa aux réseaux de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole (université, CHU, bailleurs sociaux...) sont lancées avec pour objectif d'optimiser la valorisation de la chaleur produite par l'installation.



8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2019, le VALTOM dispose de 3 ISDND en activité destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (Déchets d'Activités Economiques).

Les catégories de déchets acceptables dans ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets ultimes (non valorisables) et non dangereux.

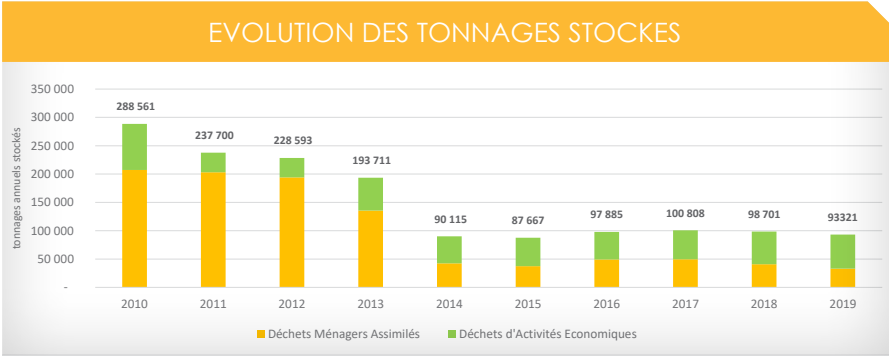
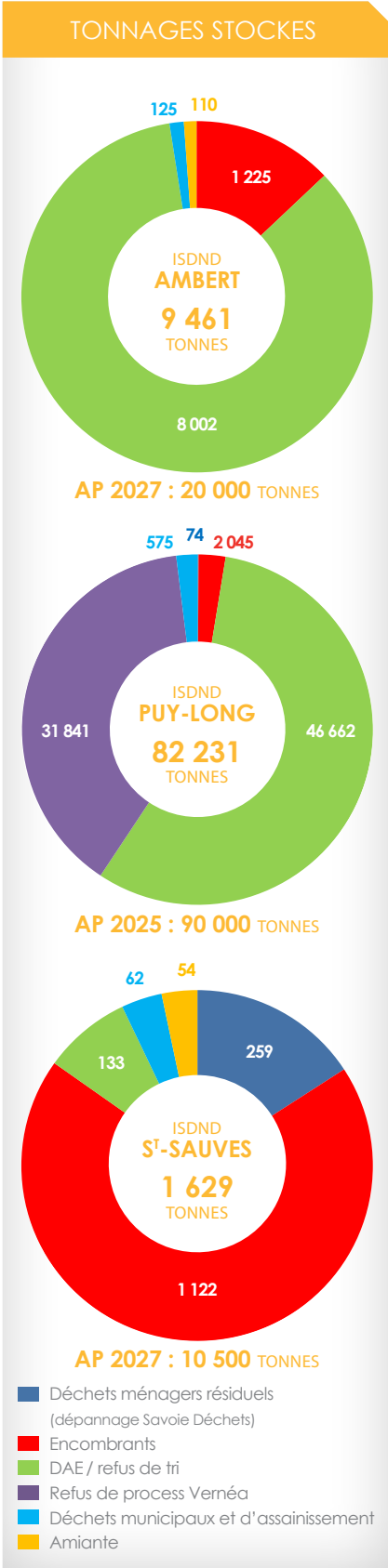
Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets conformément à la loi (tri 5 flux).
211 contrôles ont été réalisés par le VALTOM et ses prestataires pour **58 pénalités** d'apport pour déchets non conformes. Seuls les déchets non valorisables sont orientés vers les différents sites de stockage.

TONNAGES DES DECHETS MENAGERS STOCKES EN 2019									
COLLECTIVITÉS	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	ENCOMBRANTS ISSUS DE DÉCHETERIE	RTCS*	STABILISAT	TOTAL 2019	TOTAL 2018	EVOLUTION 2019/2018	GRAVATS NON VALORISÉS EN ISDI	GRAVATS VALORISÉS EN ISDND
Clermont Auvergne Metropole	0	337	343	1 2831	13 494	16 045	-2 551	0	3 370
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	0	171	47	1 446	1 665	2 088	-423	0	37
SICTOM des Combrailles	0	24	7	842	873	1 052	-180	1 012	0
SICTOM des Couzes	0	97	39	1 314	1 449	1 805	-356	0	305
SICTOM Issoire Brioude	0	1 021	41	4 065	5 127	6 361	-1 233	0	0
SICTOM Pontfaumur Pontgibaud	0	115	12	808	935	1 125	-190	0	172
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	0	1 225	0	1 183	2 408	2 616	-208	0	1 230
SMCTOM Haute-Dordogne	0	1 122	18	1030	2 170	3 313	-1 143	0	595
Syndicat du Bois de l'Aumône	0	280	168	4 534	4 981	6 549	-1 567	0	1 229
TOTAL 2019	0	4 392	635	28 054	33 121	-	-7 851	1 012	6 938
TOTAL 2018	583	8 603	1 802	29 967	-	40 955	-	660	4 469

*RTCS : Refus de Tri issus de la Collecte Selective

ANALYSE

En 2019, nous enregistrons une baisse de **19% / à 2018** (hors gravats) de déchets ménagers orientés vers une installation de stockage de déchets non dangereux, baisse due à une meilleur gestion des fosses et disponibilité de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du pôle Vernéa **+2%** influant positivement vers une diminution des déchets ménagers détournés du pôle Vernéa lors des arrêts techniques.



OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose une réduction de 30% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

De 2010 à 2019, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont réduit de **68%** la quantité de déchets stockés dans les installations du territoire (**-84% pour les déchets ménagers**).

Les objectifs réglementaires 2025 sont aujourd'hui largement atteints et font du VALTOM un des pionniers de la région.

ACTUALITES DES ISDND

Projet d'installation de centrales photovoltaïques :

Site	Miremont	Ambert	Puy Long	Culhat
Emprise au sol du projet	2 ha	3 ha	10 ha	3 ha
Production électrique générée	1,9 GWh/an	2,5 GWh/an	9,5 GWh/an	4,2 GWh/an
Équivalent en consommation d'électricité (hors chauffage)	960 hab.	1 300 hab.	4 750 hab.	2 140 hab.

Mises en services prévues courant 2021

Ambert

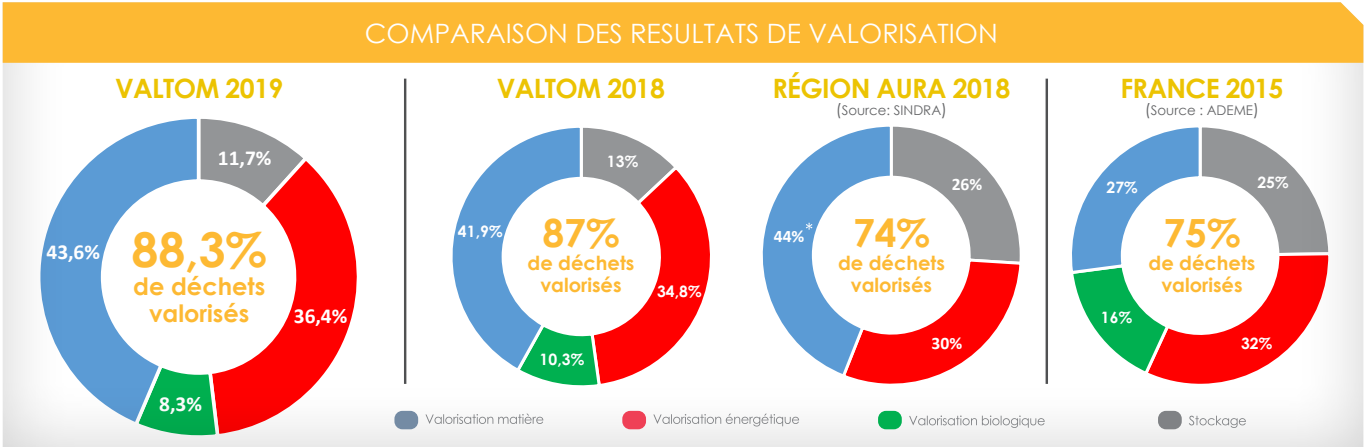
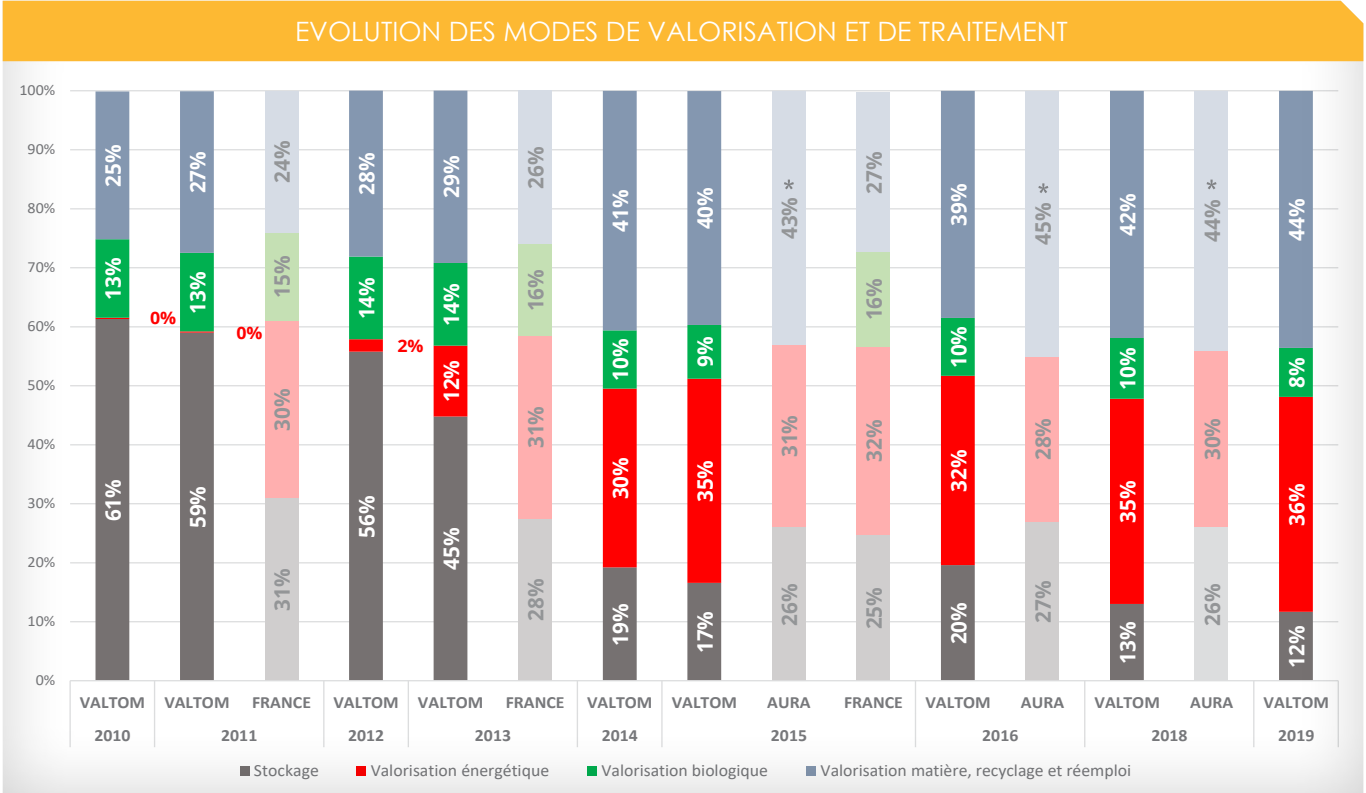
- Travaux d'étanchéité sur l'avéole N°3-2
- Couverture définitive du casier N°2

VALORISATION & TRAITEMENT

9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS (EN TONNES)						TAUX DE VALORISATION 2019		
2010	2012	2014	2016	2018	2019			
157 363	153 314	148 700	143 811	146 404	141 554	18% 22%*	54% 22%*	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS
53 771	62 092	69 386	74 787	73 699	81 742	0,2% 1,5% 0,02%	79% 19% 0,02%	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES : ferraille / cartons / bois / pneus / piles / batteries / lampes, tubes / cartouches / DEEE / placoplâtre, gravats, etc.
41 038	41 937	42 072	41 473	41 201	40 640	79% 1%	20% 1%	DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS
42 189	36 602	30 973	30 610	34 383	31 674	22% 16%	61% 16%	ENCOMBRANTS
39 819	40 008	38 945	35 957	37 715	29 252	88% 4%	8% 4%	DÉCHETS VERTS
18 132	18 383	19 036	19 573	21 490	22 159	100%		VERRE
8 720	10 061	11 307	10 813	11 426	10 234	32% 2%	63% 2%	FFOM
89	600	1 414	1 670	1 710	1 605	61% 26%	10% 3%	TEXTILES
800	871	1 035	1 295	1 358	1 432	51% 49%		DDS
303	336	183	259	412	337	36% 64%		HUILES USAGÉES
5	6	6	6	7	7	100%		DASRI
362 229	364 210	363 057	360 253	369 805	360 636	TOTAL		
569,6	554,9	548,4	539,6	536,1	520,6	TOTAL EN KG/HAB		
38%	44%	81%	80%	87%	88,3%	TAUX DE VALORISATION		

*Déchets ménagers résiduels humides stabilisés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).



OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose un taux de valorisation matière et organique de **55% en 2020** et de **65% en 2025** pour les déchets non-dangereux et non inertes. Le VALTOM est à **51,6% avec les inertes** et à **45,6% sans les inertes** et continue régulièrement à réduire les tonnages de déchets orientés vers le stockage. Le VALTOM se situe en-dessous de la moyenne de la région AURA pour le stockage (-13%) et au dessus pour la valorisation énergétique (+5,8%) ainsi que pour la valorisation matière (+7,2%). Avec **88,3%** de valorisation, le VALTOM atteint sa meilleure performance depuis sa création.

INDICATEURS FINANCIERS

101,23 €HT/t.

de tarification
pour les OMR et DEM

30,96 €HT/t.

de contribution
VALTOM à l'habitant

64,70 €HT/hab.

de coût complet
VALTOM

-3,50 €HT/hab.

pour le financement
du traitement
entre 2019 et 2014

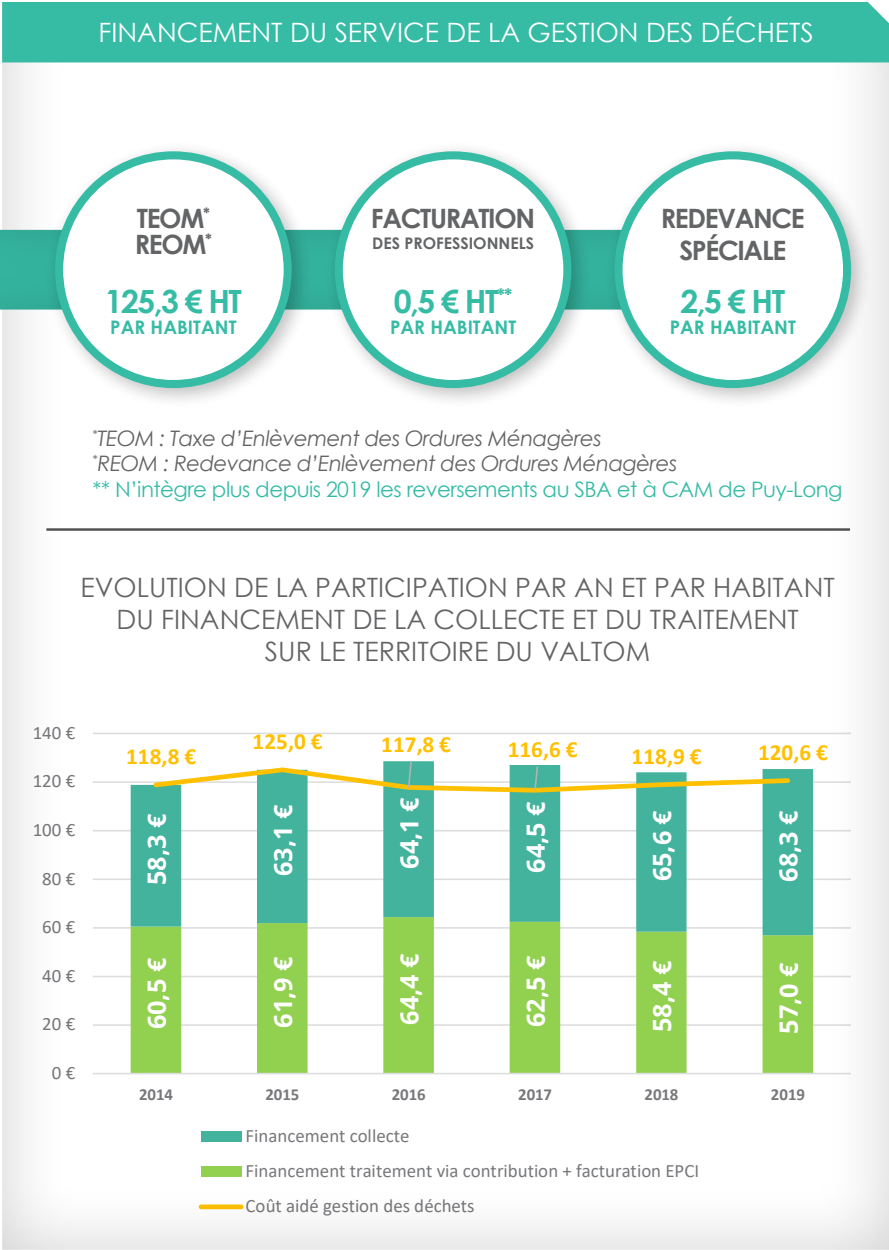
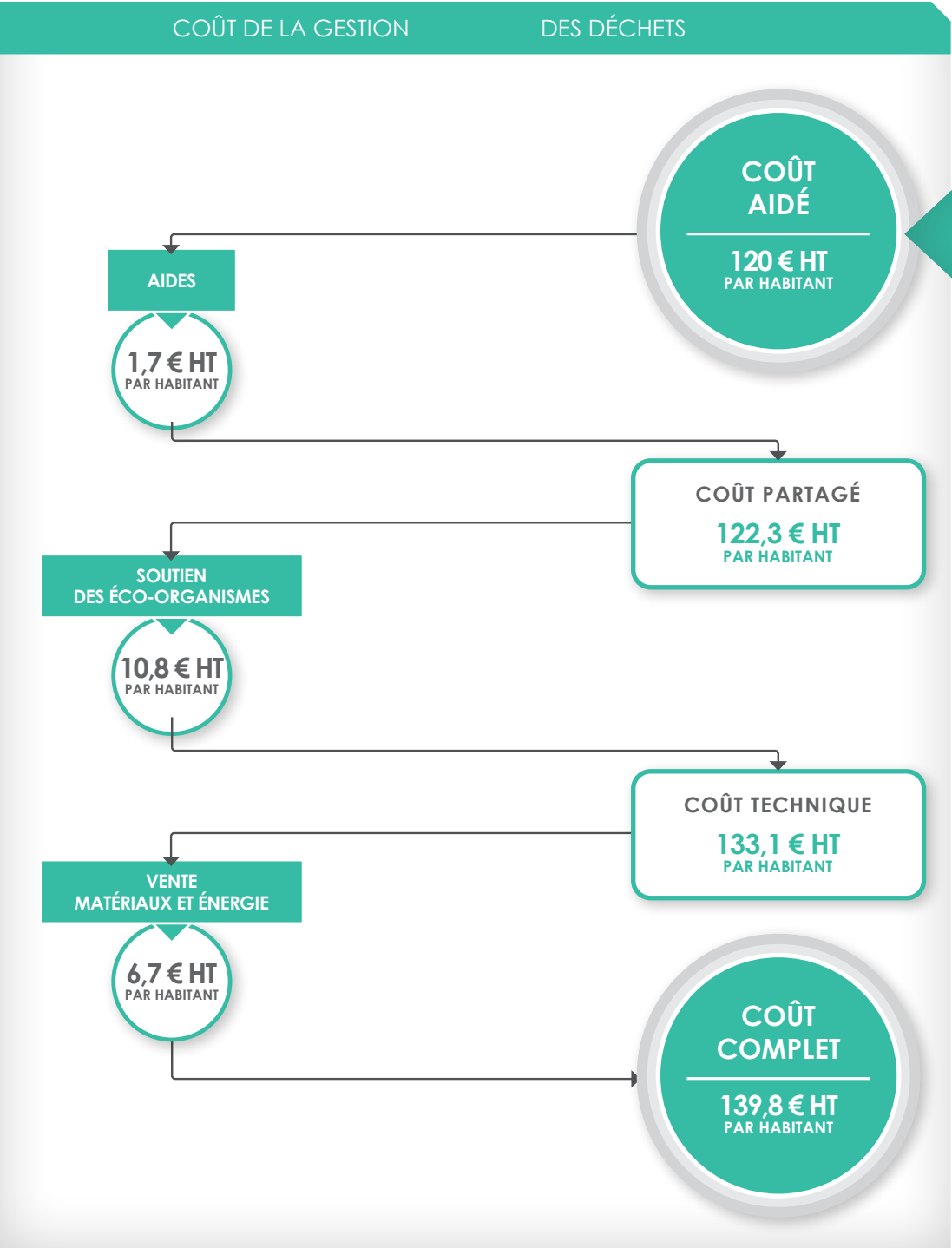
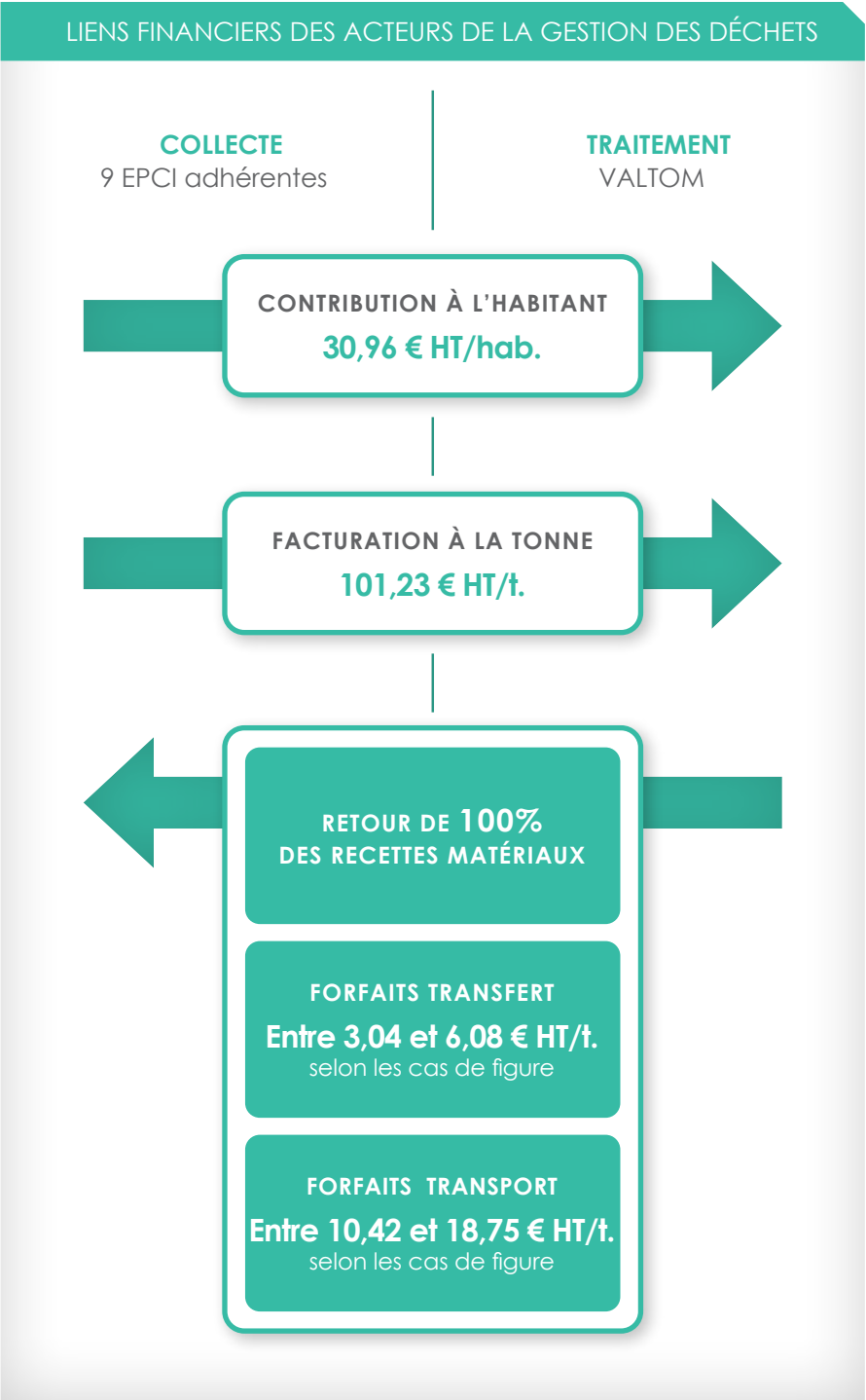
INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2019, la contribution s'élève à **30,96 € HT/hab**, soit une **évolution de 1,5 % par rapport à 2018** (Pour rappel, en 2018 la contribution avait été baissée de 5,88 € ht/hab suite à l'adhésion de TDM).

Le coût régional moyen du service public de gestion des déchets est de **92,50 € HT/hab. en 2018**. (référentiel ADEME 2019), le **coût régional aidé est de 90,7 € HT/hab** (référentiel AURA 2018).

Le **VALTOM se situe en 2019 à 120 € HT**.
Ce coût est couvert à 105 % au niveau national, 110 % au niveau régional et 106 % au niveau du VALTOM.



Coût complet : Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.).
Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

Coût technique : Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Coût partagé : Coût technique moins les soutiens des sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio...).

Coût aidé HT : Coût partagé moins les aides.
Coût résiduel à la charge de la collectivité correspondant à son besoin de financement.

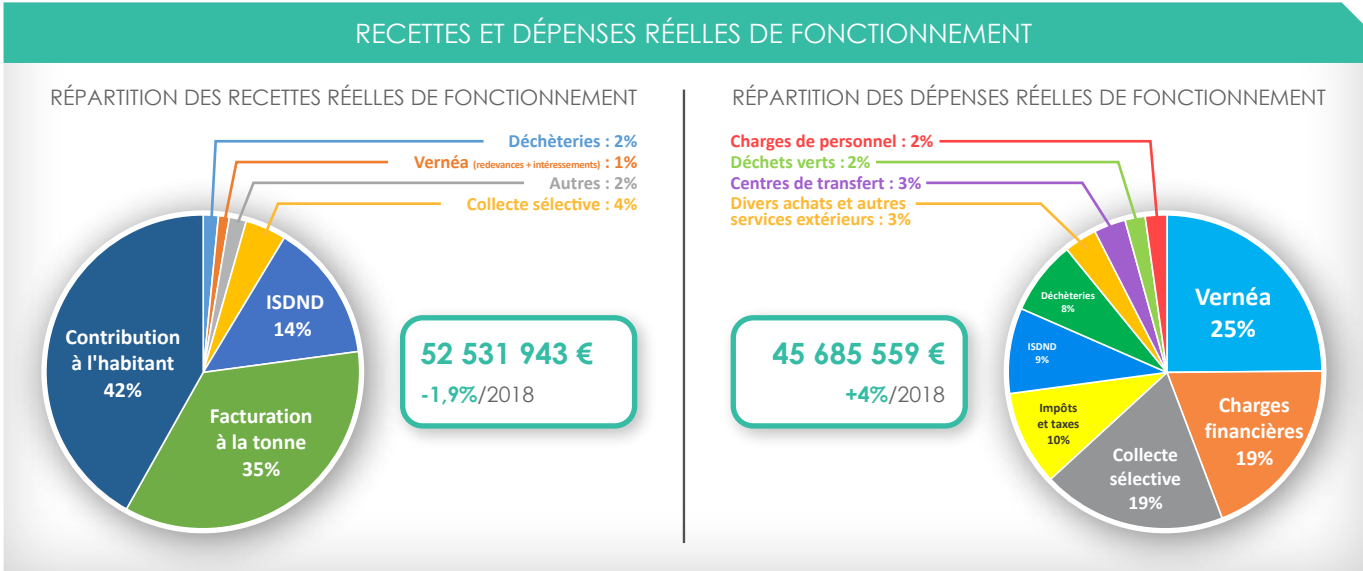
INDICATEURS FINANCIERS

2 - LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

EN FONCTIONNEMENT

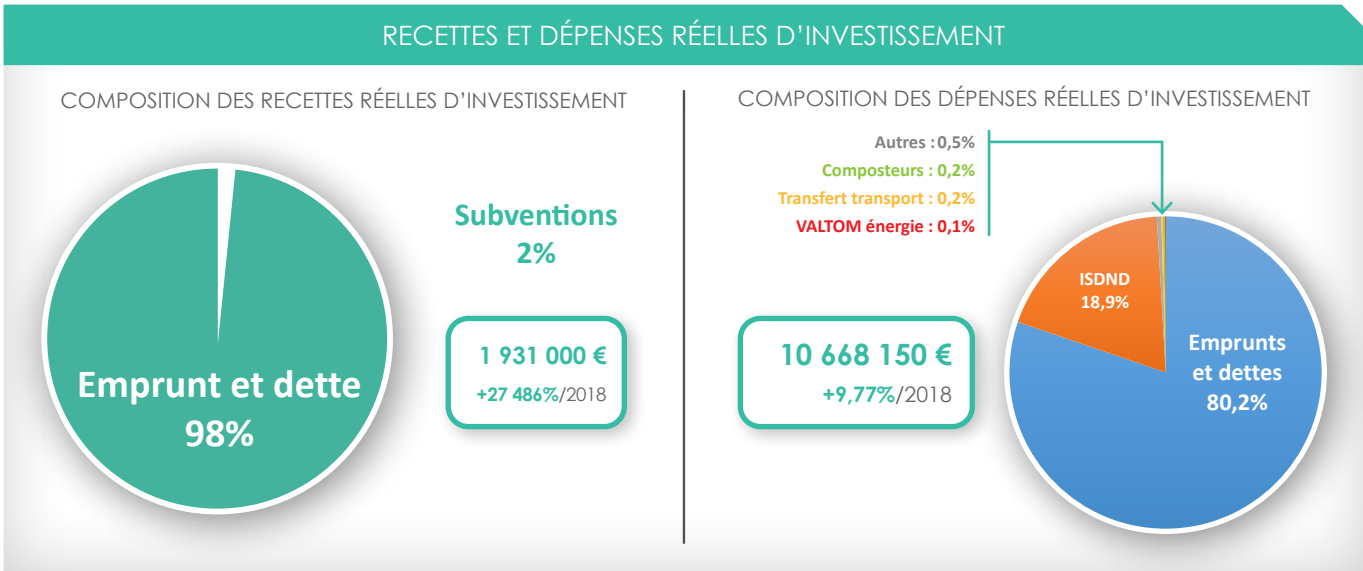
Les recettes du VALTOM sont principalement composées de la contribution à l'habitant (30,96 € HT) et de la facturation à la tonne (101,23 € HT).

Si le pôle Vernéa est le principal poste de dépenses, il est à noter la part importante des impôts et taxes qui représentent 12 % de l'ensemble des dépenses réelles mais s'élèvent à 18 % ramenés aux dépenses hors charges financières et charges de personnel.



EN INVESTISSEMENT

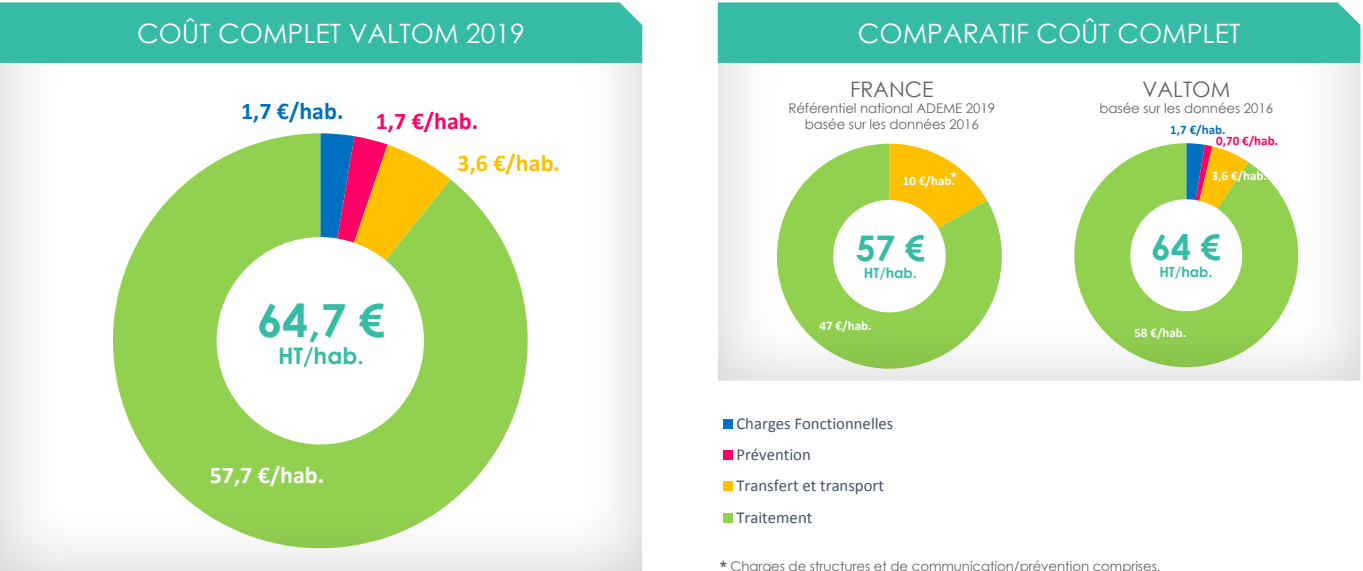
Le VALTOM n'a pas eu recours à l'emprunt et le principal poste de dépenses reste le remboursement du capital lié à l'annuité du pôle Vernéa.



3 - LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

UN COÛT POUR PLUS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

L'adhésion de TDM en 2018 avait permis une plus large mutualisation des coûts. L'augmentation du coût complet entre 2018 (pour rappel : 63,5 € ht/hab) et 2019 est principalement liée à l'évolution annuelle du prix Vernéa.



4 - UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir : un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations et des panneaux photovoltaïques sur 4 sites de stockage, ...





COMMUNICATION

3

parcours
pédagogiques
complémentaires

1 381

scolaires
accueillis

2^{ème}

campagne
d'information
départementale

2 680

visiteurs
sur nos
installations

COMMUNICATION

1 - SITE WEB & RESEAUX SOCIAUX

WWW.VALTOM63.FR

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES
2010 À 2019



+ D'INFOS

4 newsletters
en 2018

1 650 abonnés
en moyenne

37 actualités
mises en ligne

Le site internet du VALTOM est toujours visité en moyenne par **2 000 visiteurs par mois**, mais la mise en place du module de gestion des normes RGPD* sur le site a engendré une baisse importante du nombre de visiteurs comptabilisés (seuls les visiteurs ayant accepté les clauses sont désormais intégrés dans les taux de fréquentation).

*RGPD : Règlement général sur la protection des données

RÉSEAUX SOCIAUX



+ D'INFOS

156 publications
en 2019

260 abonnés

76 #valtomm
sur twitter

2 - LES SUPPORTS



Valmag n°27
Janvier 2019

Édité à **4 500**
exemplaires

Dossier spécial
« Dans les coulisses d'un arrêt
technique du pôle Vernéa »



Valmag n°28
Octobre 2019

Édité à **4 300**
exemplaires

Dossier spécial
« Les déchets d'éléments
d'ameublement »



Agenda
Novembre 2019

Édité à **510**
exemplaires

Thématique
« Les objectifs du VALTOM en chiffres »

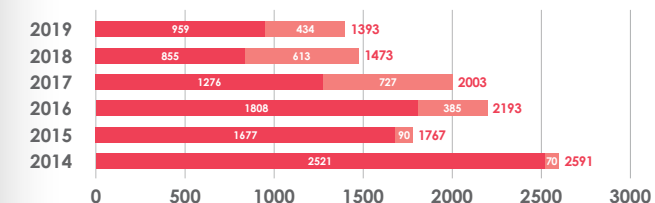
Consultez-les sur valtomm63.fr

4 - A LA RENCONTRE DES USAGERS

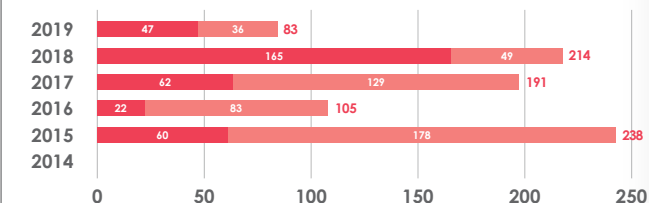
Les installations de tri et de valorisation des déchets ménagers du territoire du VALTOM sont ouvertes au grand public et aux scolaires toute l'année. 2 680 personnes ont souhaité faire nos visites en 2019.

NOMBRE DE VISITEURS SUR LES INSTALLATIONS DE 2014 À 2019

PÔLE DE VALORISATION VERNÉA, CLERMONT-FERRAND



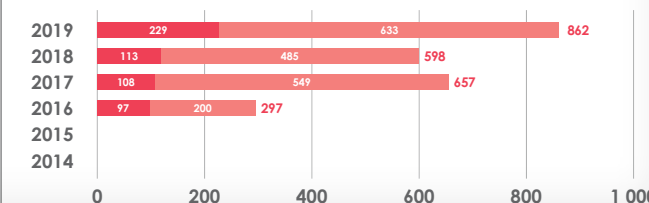
PÔLE DE VALORISATION DU POYET, AMBERT



ISDND DE PUY-LONG, CLERMONT-FERRAND



CENTRE DE TRI ECHALIER PAPREC, CLERMONT-FERRAND



■ Grand public ■ Scolaires

FRÉQUENTATIONS DES PARCOURS PÉDAGOGIQUES LABELISÉS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

633 élèves
(30 classes)

Parcours Echallier-Paprec

291 élèves
(13 classes)

Parcours Puy-Long

434 élèves
(18 classes)

Parcours Vernéa

3 - LA REVUE DE PRESSE

414 articles

dédiés à la gestion
locale des déchets

27 articles

intégrant
le VALTOM

2 conférences

de presse

13 passages

radio et télévision

En bref ...

Le 11 octobre 2019 à Royat, élus et techniciens du VALTOM et des collectivités adhérentes se sont réunis pour une journée d'échanges autour de la thématique du « changement de comportements ».



COMMUNICATION

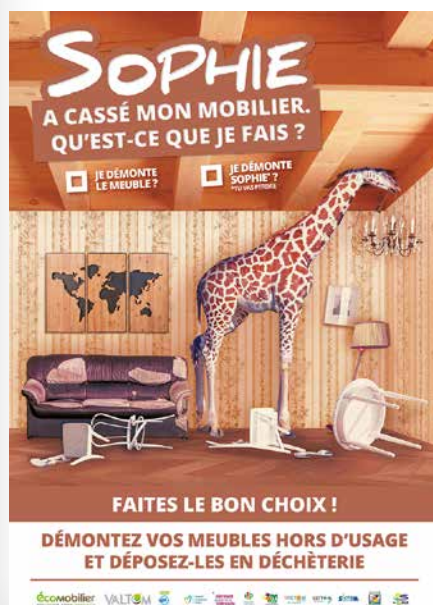
5 - 3^{ÈME} CAMPAGNE D'INFORMATION DÉPARTEMENTALE

La campagne d'information et de sensibilisation menée à l'échelle du territoire du VALTOM était consacrée cette année aux **déchets d'éléments d'ameublement** (DEA), en raison des enjeux suivants :

- 3 300 t de meubles hors d'usage collectés/an sur le territoire, soit 7 kg/habitant.
- En 2019, 36 déchèteries du territoire sont équipées de bennes Eco-mobilier.
- Plus de 90% des meubles déposés en benne Eco mobilier sont valorisés ou recyclés.
- La prise en charge d'un meuble déposé en benne Eco mobilier est assurée par l'éco participation (la collectivité reçoit alors 20 €/t de meubles collectés ; le même meuble déposé en benne encombrant coûte en revanche 140 €/t)

Message de la campagne : Démontez vos meubles hors d'usage et déposez-les en déchèterie
8 collectivités sur 9 ont conduit cette campagne sur leur territoire grâce aux supports suivants :

DEUX VISUELS DE CAMPAGNE



UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE DÉPARTEMENTALE



403 affichages
visibles sur tout le territoire

- sucettes
- bus
- 4X3
- centres commerciaux

UN PARCOURS DE VISITES DE SITES

Organisé pour les agents et élus du VALTOM et des collectivités adhérentes sur la thématique :

« **Le meuble en bois de sa collecte à son recyclage chez un fabricant** »



L'HARMONISATION DES PANNEAUX DE DÉCHÈTERIES



- **7 collectivités** concernées pour un déploiement sur **36 déchèteries**
- **162 panneaux** subventionnés par Eco Mobilier (panneau mobilier, bois et métaux, encombrants)
- **264 panneaux au total**, réalisés pour les collectivités (tous flux)

UNE PRÉSENCE REMARQUÉE



Articles
et encarts presse



Partages sur les réseaux sociaux



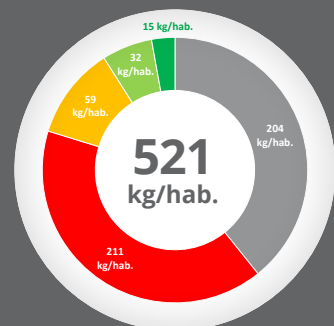
Publications
leboncoin.fr

+ D'INFOS

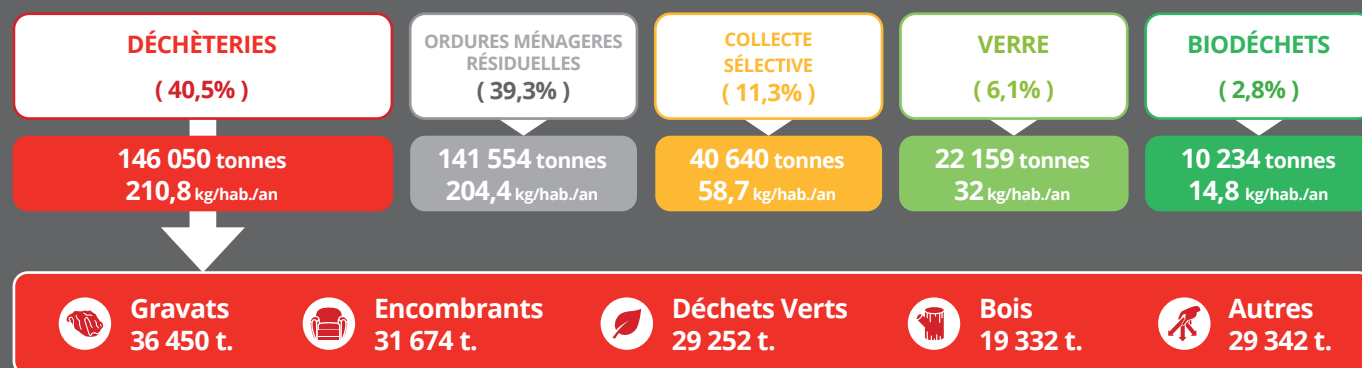
Diffusion spot radio
147 passages sur NRJ et Chérie FM Issore

Diffusion spot cinéma
Diffusion sur 3 semaines dans **67 salles** du territoire

SYNTHESE



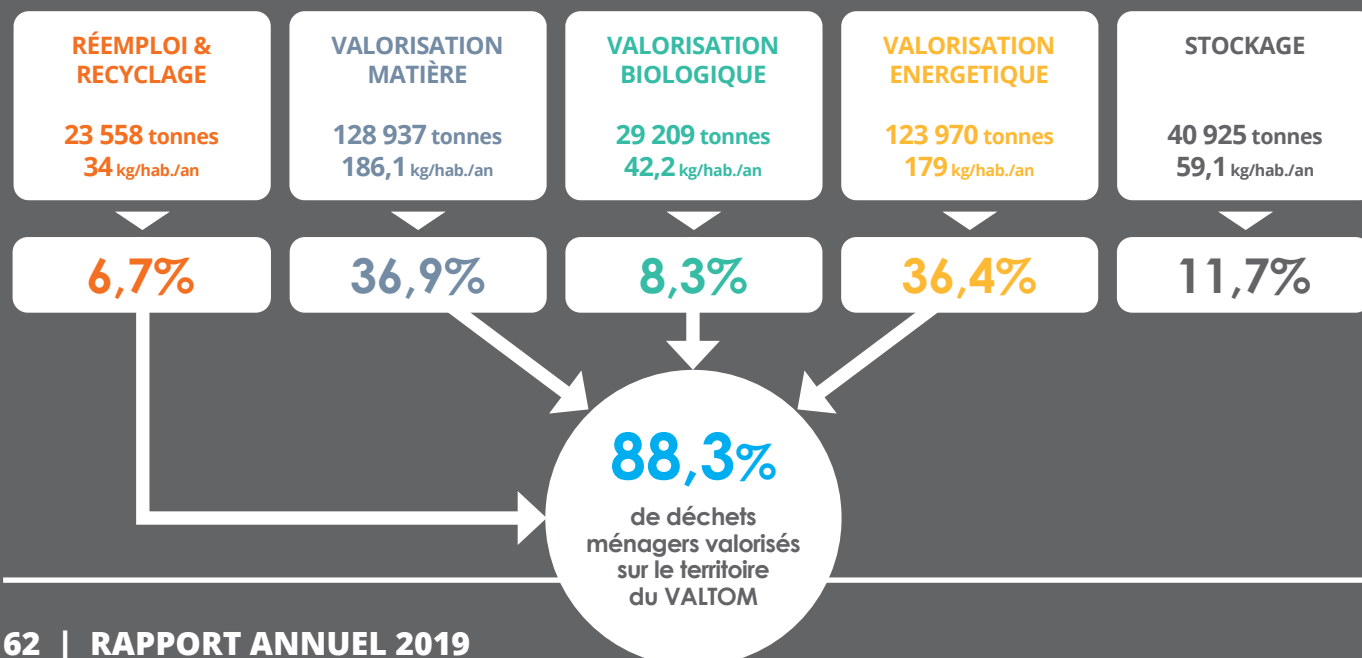
LES GISEMENTS



LES OUTILS



LA VALORISATION



FINANCEMENT DU SERVICE

125,3 € HT/hab/an en moyenne (collecte et traitement)

LES OBJECTIFS (LTECV) LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

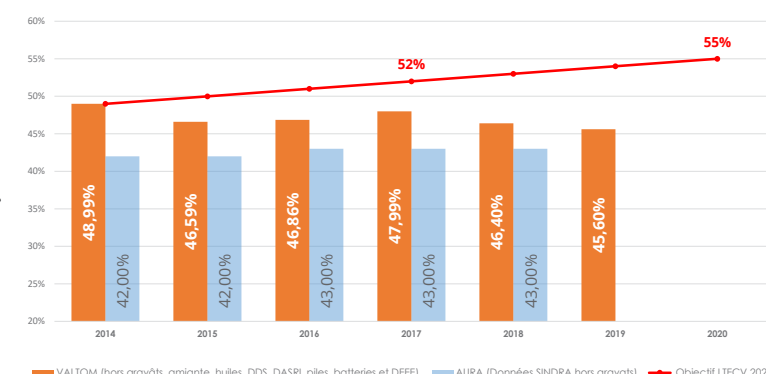
VALTOM : entre 2010 et 2019 : -4,8%
AURA : entre 2010 et 2018 : -0,4%



VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION MATIÈRE ET BIOLOGIQUE)

de 55% en 2020 et 65% en 2025

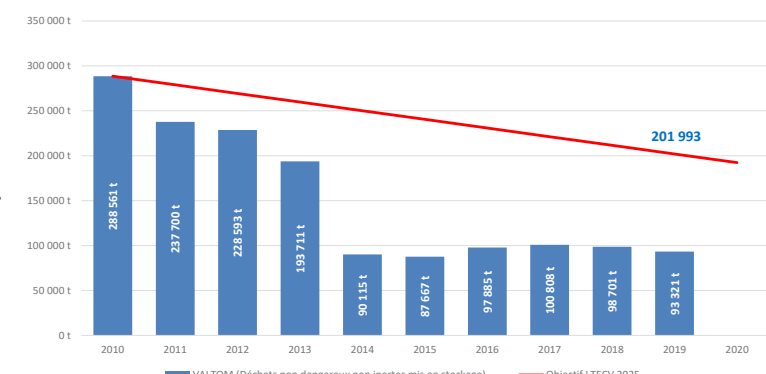
VALTOM 2019 : 45,66%
AURA 2018 : 43%



DIMINUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES MIS EN STOCKAGE

de 30% entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025

VALTOM : entre 2010 et 2019 : -68%
AURA : entre 2010 et 2017 : -13%



RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. 04 73 44 24 24 - FAX. 04 73 44 24 20
WWW.VALTOM63.FR

